



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA VENDÉE

DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL

# Monographie 2018

L'activité maritime  
dans le département de la Vendée



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDEE

## 4 LES NAVIRES PROFESSIONNELS

- ▶ La flottille de pêche
- ▶ Les navires armés au commerce
- ▶ Les autres navires professionnels

## 6 LA PÊCHE MARITIME

- ▶ La flottille de pêche par tranche d'âge et par longueur
- ▶ La demande de réservation de capacité - Le Permis de Mise en Exploitation
- ▶ Focus sur la flottille professionnelle de pêche vendéenne
- ▶ Les marins pêcheurs
- ▶ Évolution des effectifs des marins selon le genre de navigation
- ▶ Structure de la population maritime
- ▶ La formation professionnelle maritime
- ▶ La pêche à pied professionnelle de coquillages

## 15 LES PRODUITS DE LA PÊCHE

- ▶ La production vendéenne en tonnage des criées
- ▶ La production vendéenne en valeur des criées

## 18 LES PORTS DE PÊCHE VENDÉENS

- ▶ Les Sables d'Olonne
- ▶ Saint Gilles Croix de Vie
- ▶ L'Herbaudière
- ▶ Port Joinville

## 29 L'AQUACULTURE

- ▶ Une activité importante pour le territoire
- ▶ La revalorisation des espaces conchylicoles

## 34 LE TRANSPORT MARITIME

- ▶ L'exploitation des navires de commerce
- ▶ L'activité des ports de commerce



## 39 LA CONSTRUCTION NAVALE

- ▶ Les chantiers de construction
- ▶ La filière de recyclages des navires

## 45 LA PLAISANCE

- ▶ La plaisance en chiffres
- ▶ Les ports de plaisance
- ▶ Les manifestations nautiques

## 48 LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

- ▶ Les organisations professionnelles
- ▶ Le comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM)
- ▶ Le comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire (CRC)
- ▶ Les sociétés coopératives maritimes
- ▶ Les groupements de gestion et armements coopératifs
- ▶ Les organisations de producteurs (OP)

## 56 Le Fonds Européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

## 58 LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

- ▶ Qu'est-ce que le DPM?

## 60 LE PARC NATUREL MARIN ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS

## 61 L'EXTRACTION DES GRANULATS MARINS

## 63 L'ÉOLIEN EN MER

- ▶ Présentation du projet du parc
- ▶ Autorisations accordées

## 65 NOUS CONTACTER

## 67 GLOSSAIRE



Alexandre ROYER  
Directeur adjoint de la DDTM,  
délégué à la mer et au littoral

La délégation à la mer et au littoral (DML), au sein de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), est chargée de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques maritimes et littorales. Elle intervient sous la direction du préfet de la Vendée et du préfet maritime de l'Atlantique.

De par ses 276 km de côte, le littoral vendéen est un espace convoité où cohabitent activités touristiques, industrielles et productions primaires. On y compte 17 ports dont 14 sites portuaires de plaisance.

La pêche maritime vendéenne, particulièrement dynamique, emploie 682 marins travaillant sur 238 navires de pêche. Les produits mis en vente sous les criées en 2018 se montent à 14 580 tonnes (14 223 tonnes en 2017). Ce secteur génère un chiffre d'affaires de 69,12 millions d'euros (contre 67,42 millions en 2017).

La conchyliculture, historiquement présente sur le territoire vendéen, est caractérisée par une production ostréicole prédominante au nord du littoral et par une activité mytilicole concentrée sur le sud du département. Secteur innovant avec la présence d'écloseries, les exportations de naissains sont en constante augmentation.

Le transport maritime se concentre principalement sur le port des Sables d'Olonne avec l'import-export de marchandises et le transport de fret vers l'Île d'Yeu.

Les loisirs nautiques restent attractifs, avec des manifestations nautiques en constant développement, en particulier à la voile.

La délégation à la mer et au littoral concentre ses missions sur le suivi de l'exploitation et la préservation des ressources, la gestion administrative des marins et des navires, la gestion du domaine public maritime et l'accompagnement des collectivités pour les études et les travaux de prévention des risques littoraux. Elle s'attache à assurer la compatibilité des différentes activités maritimes entre elles et avec l'environnement marin, en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Le conseil aux usagers et l'accompagnement des porteurs de projet sont au cœur de notre action.

Je vous invite à la lecture de ce bilan des activités maritimes de l'année 2018.

## La flottille de pêche

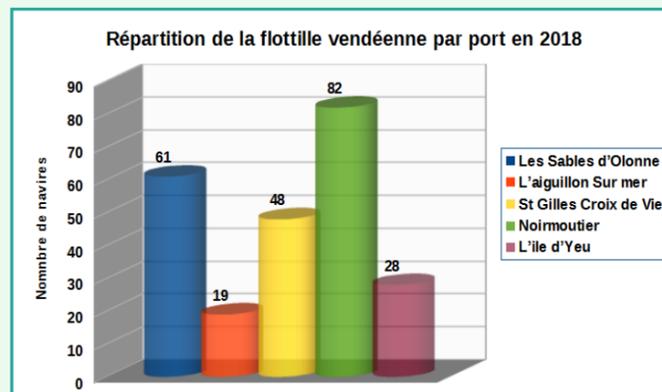
### > Répartition de la flottille de pêche

La flottille du département compte **238** navires de pêche artisanale. La flottille la plus importante se situe à Noirmoutier avec 82 navires ; celle des Sables d'Olonne est composée de 61 navires de pêche. Les flottilles de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de l'île d'Yeu comptent respectivement 48 et 28 navires.

Il faut ajouter les 19 navires de l'Aiguillon sur Mer. Les navires de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de l'Aiguillon sur Mer sont rattachés au quartier des Sables d'Olonne et sont donc immatriculés LS. Les navires de Noirmoutier sont immatriculés NO et ceux de Yeu YE.

Il s'agit, pour l'essentiel de navires de petite taille (82,77 % de moins de 12 m) et relativement âgés.

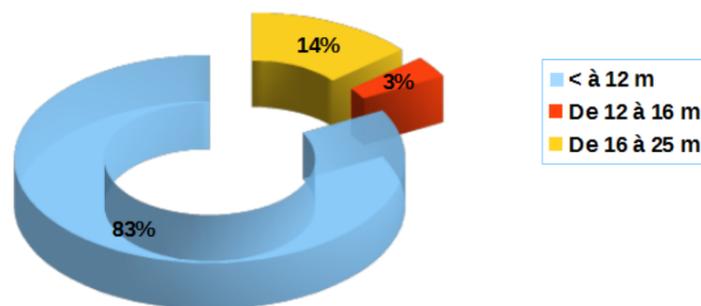
Ils pratiquent tout au long de l'année une activité de pêche saisonnière et sont armés, pour l'essentiel, à la petite pêche (sorties dont la durée est inférieure à 24 heures) ou en pêche côtière (sorties dont la durée est comprise entre 24 et 96 heures).



Répartition de la flotte vendéenne des navires de pêche, en fonction de la longueur, du tonnage et de la puissance des navires en 2018

longueur	nombre de Navires	Tonnage Global (UMS)	Tonnage Moyen (UMS)	Puissance Totale (kw)	Puissance Moyenne (kw)
< à 12 m	197	1422,76	7,22	20 950	106
De 12 à 16 m	8	242,43	30,30	1 790	224
De 16 à 25 m	33	4089,21	123,92	12 863	390
<b>Totaux</b>	<b>238</b>	<b>5754,4</b>	<b>24,18</b>	<b>35 603</b>	<b>150</b>

Répartition de la flottille vendéenne des navires de pêche en fonction de leur longueur ( année 2018 )



## Les navires armés au commerce

Les navires de commerce sont essentiellement des navires de charge ou des navires à passagers principalement armés en navigation côtière ou à la plaisance professionnelle. En 2018, on dénombre 34 navires armés au commerce et à la plaisance professionnelle.



### Les autres navires professionnels (navires ayant une activité dite « en circulation »)

#### >> Les autres navires professionnels (navires ayant une activité dite « en circulation »)

Ces navires sont utilisés à titre professionnel, mais leur équipage n'est pas constitué de marins professionnels affiliés à l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM). On compte en Vendée 366\* navires ayant une activité dite « en circulation ». Il s'agit de lasses et de chalands aquacoles, de navires de sauvetage ou de navires de servitude pour services divers (travaux portuaires) :

- ▶ 126 immatriculés sur Les Sables d'Olonne,
- ▶ 228 immatriculés sur Noirmoutier,
- ▶ 12 immatriculés sur l'île d'Yeu.

\* Ce chiffre est à prendre avec précaution en raison de la non communication à la DML des sorties de flotte de navires.

Les métiers pratiqués se caractérisent par leur diversité :

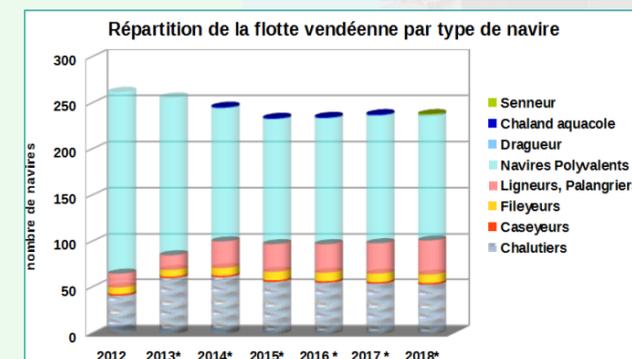
chalutage de fond, chalutage pélagique, senne danoise ou métiers polyvalents (filet, ligne, casier, palangre, tamis à civelle) suivant les saisons.

	Répartition de la flotte vendéenne par types de navires						
	2012	2013*	2014*	2015*	2016 *	2017 *	2018*
Chalutiers, chalutiers polyvalents (**)	41	60	61	56	55	54	(**) 53
Caseyeurs	2	2	2	2	2	2	2
Fileyeurs	7	7	8	9	9	9	9
Ligneurs, Palangriers	15	16	29	30	31	33	37
Navires Polyvalents	197	171	144	135	136	138	135
Dragueur	0	0	1	1	1	1	1
Chaland aquacole	0	0	1	1	1	1	0
<b>TOTAUX</b>	<b>262</b>	<b>256</b>	<b>246</b>	<b>234</b>	<b>235</b>	<b>238</b>	<b>238</b>

\* navires inscrits sur le fichier flotte de pêche communautaire

(\*\*) dont 10 chalutiers senneurs polyvalents

A noter sur 2018 la mise à l'eau du navire « Ile Vertime » senneur danois. Les autres navires pratiquant la senne danoise sont enregistrés en tant que « chalutier ».



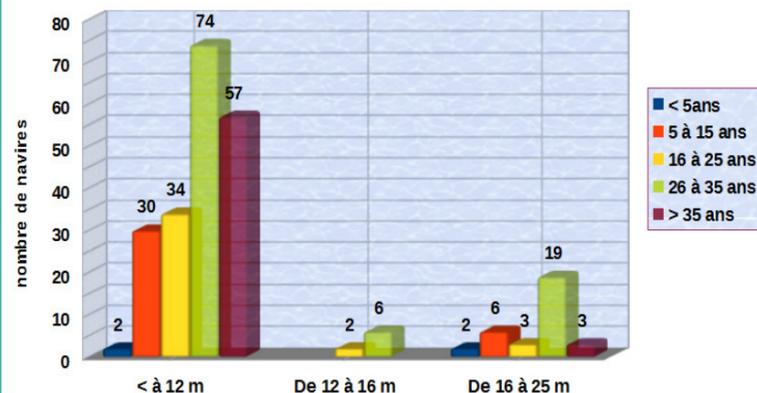
\* navires inscrits sur le fichier flotte de pêche communautaire.

## >> La flottille de pêche par tranche d'âge et par longueur

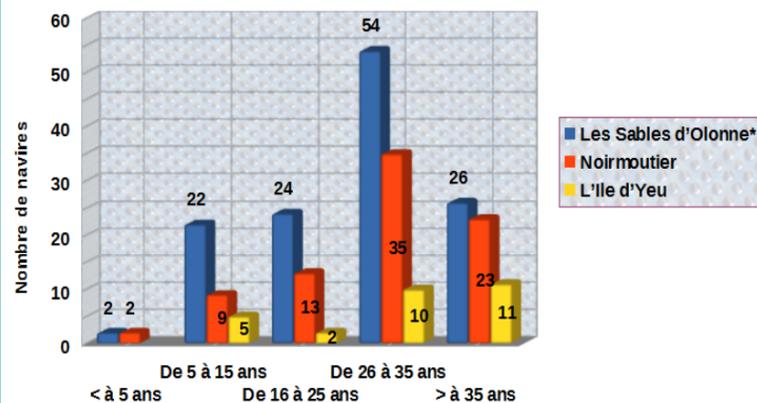
La flottille vendéenne est vieillissante : 84 % des navires ont plus de 15 ans et 66% ont plus de 25 ans.

Tranches d'âge	< à 12 m	De 12 à 16 m	De 16 à 25 m	TOTAUX
< 5ans	2	0	2	4
5 à 15 ans	30	0	6	36
16 à 25 ans	34	2	3	39
26 à 35 ans	74	6	19	99
> 35 ans	57	0	3	60
TOTAUX	197	8	33	238

Répartition de la flottille de pêche vendéenne par tranche d'âge et par longueur en 2018



Vieillesse de la flottille de pêche vendéenne selon le port d'exploitation en 2018



\* (intégrant les flottilles de St Gilles Croix de vie et de l'Aiguillon Sur Mer)



## >> La demande de réservation de capacité – Le Permis de mise en exploitation

### Le cadre général :

La capacité de la flotte de pêche française est limitée par le règlement (CE) n°1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche.

L'annexe 2 de ce règlement fixe un niveau de référence en puissance principale de propulsion exprimée en kW et en tonnage exprimée en GT ou UMS à ne pas dépasser. En France, le respect de ce niveau est garanti par un régime d'accès encadrant les entrées en flotte et les augmentations de capacité. Cet encadrement est mis en œuvre par le « permis de mise en exploitation » (PME).

C'est l'autorisation administrative préalable obligatoire délivrée par l'autorité administrative avant toute nouvelle entrée en flotte ou toute modification de capacité.



### Nouvelle modalité de gestion des permis de mise en exploitation des navires de pêche professionnelle.

**La réforme est en vigueur depuis le 1er février 2017 : Deux décrets (n°2016-1978 et 2016-1981) ont été publiés en décembre 2016. Des arrêtés ministériels et une instruction nationale d'août 2017 ont suivi.**

### Les acteurs :

- ♦ la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) qui pilote le processus ;
- ♦ la direction interrégionale de la mer (DIRM), qui, par délégation du préfet de région, délivre ou non les autorisations et assure le secrétariat de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche ;
- ♦ la **délégation à la mer et au littoral (DML) au sein de la direction départementale des territoires et de la mer est le service en charge de réceptionner et d'instruire les demandes de réservation de capacités, ainsi que de permis de mise en exploitation pour les navires armés dans les ports de Noirmoutier (NO), Il d'Yeu (YE) et les Sables d'Olonne (LS).**
- ♦ les professionnels, les comités des pêches, les organisations de producteurs, les groupements de gestion, etc.

**Sur l'année 2018**, 5 réunions de la Commission Régionale de Gestion de la Flotte de pêche des Pays de la Loire se sont tenues à Nantes.

8 demandes de réservation de capacités ont été déposées auprès de la DML Vendée.

Sur ces 8 demandes :

1 décision de refus a été notifiée, la demande déposée concernant un segment en déséquilibre\* (augmentation de puissance pour un navire pêchant la civelle)

Sur les 7 autres demandes de réservation de capacités, après consultation de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche des Pays de la Loire, ont été notifiées :

1 décision de réservation de capacité et 2 décisions (en cours) pour des constructions

3 décisions de réservation de capacité pour réarmement à la pêche

1 décision de réservation de capacité pour armement à la pêche suite à autre activité pour PME de droit.

1 décision d'abandon a été notifiée à un porteur de projet qui n'a pas souhaité donner suite à son projet.

**Le rapport capacité 2018 et les segments en déséquilibre :**

En application de l'article 22 du règlement (UE) n°1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche, chaque État membre est tenu de réaliser un rapport annuel relatif aux efforts réalisés pour instaurer un équilibre durable entre la capacité de pêche développée par ses navires et les possibilités de pêche auxquelles il a accès.

Le rapport doit évaluer l'adéquation de la capacité de chaque segment de flotte aux possibilités de pêche existante au travers d'indicateurs biologiques, techniques et économiques.

Pour les segments de flotte où il existe un diagnostic de déséquilibre, le rapport doit intégrer un plan d'actions pour y remédier. Les objectifs, les outils de gestion, aidés ou non et un calendrier y sont définis. Leurs effets sont évalués à l'occasion des rapports suivants.

Pour les segments de flotte en déséquilibre, la France interdit les nouvelles entrées en flotte, l'augmentation des capacités et veille à mettre en œuvre des mesures de gestion active de réduction de l'effort de pêche comme les sorties de flotte aidées.

La France a adressé son rapport annuel pour l'année 2018. La note des autorités françaises à la Commission européenne DG MARE, rapport annuel de la France pour l'année 2018 concernant les efforts réalisés entre 2011 et 2016 pour obtenir un équilibre durable entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche, précise qu'il existe **6 segments en déséquilibre et 26 segments placés sous surveillance**.

**Sur les segments en déséquilibre sur le rapport capacité 2018:**

**Pour l'Atlantique Golfe de Gascogne, mers ibériques sont concernés les fileyeurs de 12 à 18 mètres (stock en mauvais état débarqués : la sole zone VIIIab)**

**Pour l'Atlantique sont concernés les navires de 0 à 24 mètres - pêche accessoire anguille. (stock en mauvais état : l'anguille) dont la civelle.**

**Les 4 autres segments en déséquilibre concernent la Méditerranée.**

**Ce document important permet aux agents de**

**l'unité économie maritime de la DML Vendée, service instructeur, de contrôler si les navires de pêche professionnelle concernés lors des demandes de réservation de capacités pour l'obtention d'un permis de mise en exploitation sont sur un segment en déséquilibre.**

*\* ( le rapport capacité pour l'année 2019 a été diffusé le 4 juin 2019)*

**La réforme du permis d'armement (1er janvier 2018). Document obligatoire pour prendre la mer.**

Depuis le 1er janvier 2018, la Direction des affaires maritimes met en œuvre la réforme du permis d'armement, document administratif qui atteste de la conformité de la composition de l'équipage et qui vient se substituer au rôle d'équipage.

La réforme du permis d'armement s'inscrit dans les orientations nationales en matière de modernisation de l'État : dématérialisation des procédures et allègement des contrôles a priori sur les entreprises. Le contrôle de l'administration sur le respect des effectifs, des qualifications et des visites médicales se fera désormais a posteriori et non avant que le navire parte en mer. Le dispositif vise d'une part à responsabiliser l'armateur et les marins, d'autre part à entrer dans le droit commun des relations entre entreprises et administration. *(source: note DIRM NAMO division des gens de mer et de l'enseignement maritime du 5 mars 2018).*

La DDTM instruit et délivre les permis d'armement par délégation du Préfet de Département.

**La détention d'un permis d'armement valide et d'une licence de pêche européenne sont obligatoires pour tout producteur qui utilise un navire de pêche professionnelle pour l'exploitation commerciale de ressources aquatiques vivantes en mer.**

**Quelques espèces particulières (les résultats présentés sont ceux des navires vendéens)**

**...la sole :** Première espèce en valeur débarquée pour les navires vendéens, la sole est une espèce sensible soumise à un plan de reconstitution, et tout navire doit détenir une autorisation européenne de pêche sole golfe de Gascogne \* (AEP SGG) dès lors qu'il débarque plus de 100 kg par marée ou plus de 2 tonnes dans l'année. Au total, 68 AEP ont été délivrées en 2018 (35 à des navires des Sables d'Olonne, 21 à des navires de Noirmoutier, 12 à des navires de Yeu)

**...la civelle :** Pour la campagne 2017/2018, 86 licences ont été attribuées (40 sur Noirmoutier et 46 sur les Sables d'Olonne) pour le bassin de captures UGA Loire Côtiers Vendéens

**...le bar :** En 2018, 35 licences «bar pêche ciblée» ont été attribués répartis sur 4 métiers: 8 au chalut pélagique, 11 au chalut de fond et sennes danoises, 11 aux lignes et hameçons, 5 au filet, et 54 licences pour l'activité «bar pêche accessoire» répartis sur senne danoise, filet et lignes et hameçons

**...le merlu :** En 2018, 160 navires détenaient une autorisation européenne de pêche pour le merlu

*\* Depuis l'arrêté du 24 mai 2019 du MAA, l'acronyme « ANP » (autorisation nationale de pêche) remplace l'acronyme « AEP »*

**...les espèces pélagiques :** En 2018, 35 navires ont obtenu une autorisation de chalutage pélagique pour la campagne sardinière délivrée par la DIRM NAMO

**...le thon Germon :** En 2018, 17 navires ont obtenus une AEP Germon dont 6 pour le chalut pélagique.

**...la seiche :** En 2018, 27 navires ont obtenu une autorisation de chalutage pour la seiche dans la bande des 3 milles.

**...le thon rouge :** Sur le département, 13 navires ont été autorisés en 2018 à pêcher le thon rouge, soit 8 chalutiers et 5 palangriers.

**...l'anchois :** 12 autorisations européennes de pêche AEP (6 en pêche active - ciblage anchois et 6 en prise occasionnelle) ont été délivrées en Vendée en 2018.

**...la langoustine :** En 2018, 5 navires ont obtenu une AEP langoustine.

**...les crustacés :** En 2018, 127 navires ont obtenu une autorisation pour la pêche des crustacés

**Les entreprises de mareyage**

**26 entreprises** ayant le code activité 4638 A (commerce de gros (commerce interentreprises) poissons, crustacés et mollusques) ont leur siège social en Vendée. (Source : Infogreffe)

**10 entreprises** ont leur siège social hors Vendée et sont représentées sur le département par 13 établissements secondaires. (Source : Infogreffe)

Sur ce code activité 4638 A, **21 entreprises** (siège social et établissements secondaires) disposent d'un agrément sanitaire des produits de la pêche (source Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ALIM'AGRI au 18/02/2019).

Selon le code rural et de la pêche maritime section 3 Mareyage :

Article L932-4 exerce une activité de mareyage tout commerçant qui assure le premier achat des produits de la pêche maritime de l'aquaculture destinés à la consommation humaine en vue de leur consommation et qui dispose à cet effet d'un établissement de manipulation des produits de la pêche. Cet établissement doit faire l'objet d'un agrément sanitaire.

**Les entreprises de transformation**

**10 entreprises** de transformation et de conservation des poissons, de crustacés et de mollusques ont leur siège social en Vendée. (Code activité 1020Z). (Code activité 1020Z). (source : Infogreffe)

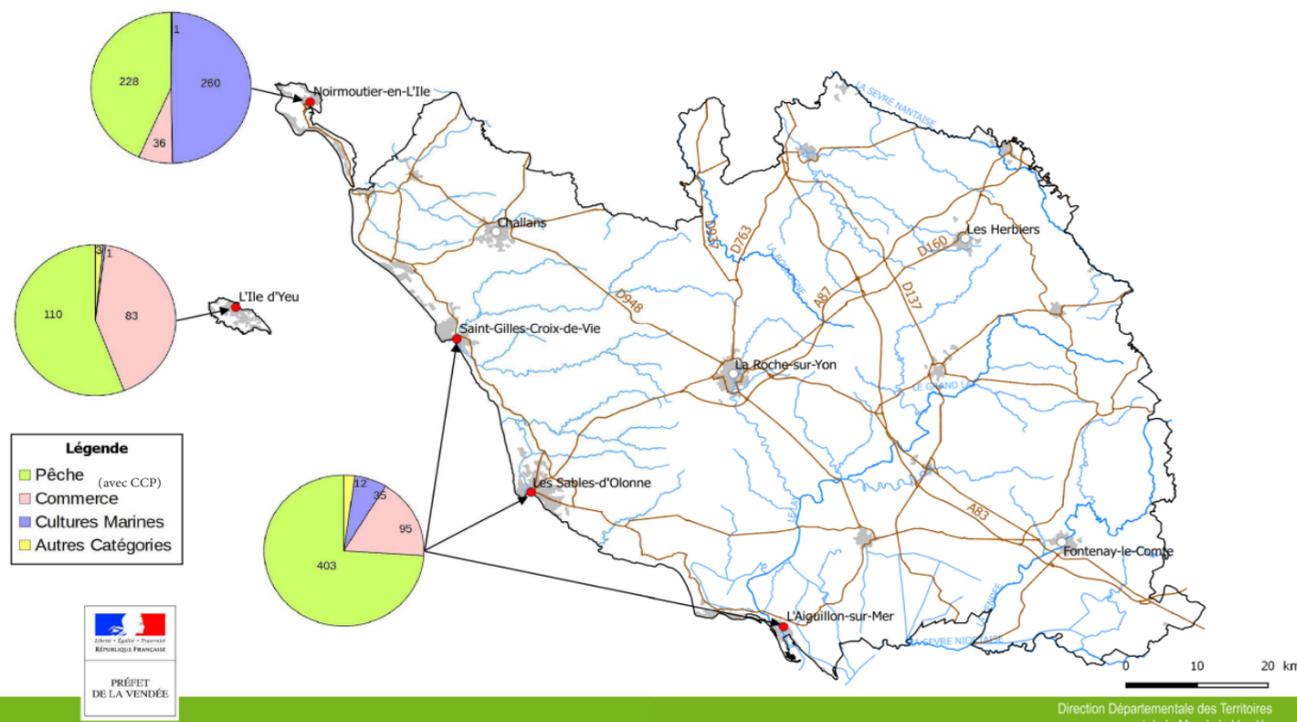
**6 entreprises** disposent d'un agrément sanitaire des produits de la pêche. (source Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ALIM'AGRI au 18/02/2019)

## Les marins pêcheurs

Avec **682** marins affiliés à l'ENIM (679+3 en CMP) travaillant à la pêche, et 1037 marins en intégrant les marins à la conchyliculture petite pêche et aux cultures marines et les marins étrangers, on constate une diminution des effectifs pour les marins à la pêche (693 en 2017) et également une diminution pour le chiffre intégrant les marins en CPP et CM (1058 en 2017).



Les Marins actifs en Vendée au 31/12/2018



### Les genres de navigation

- La grande pêche concerne les navires pratiquant la pêche d'une durée de séjour en mer de plus de 20 jours. Elle se pratique sur de grands chalutiers de pêche, des palangriers ou des thoniers de 35 à 80 mètres. Ce genre de navigation n'est pas pratiqué dans le département.
- La pêche au large est pratiquée par des chalutiers hauturiers (plus de 25 mètres) et par des navires artisans hauturiers de 15 à 25 mètres. La durée des sorties en mer est supérieure à 96 heures.
- La pêche côtière se pratique en général sur des navires de moins de 15 mètres et s'applique pour les sorties dont la durée est supérieure à 24 heures mais inférieure à 96 heures.
- La petite pêche, pratiquée par des navires de pêche inférieurs à 12 mètres, s'entend pour les sorties dont la durée est inférieure à 24 heures.

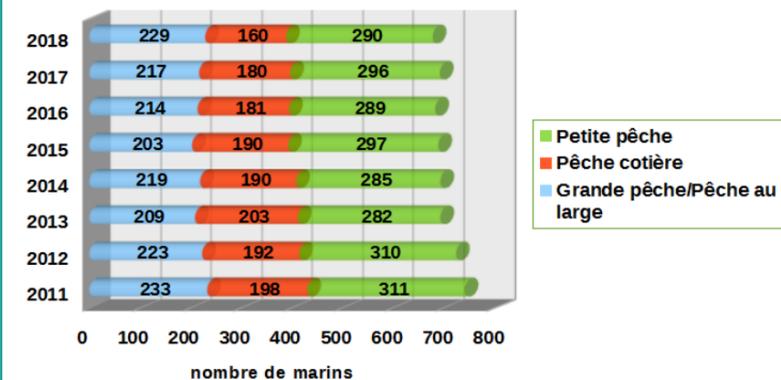
### Évolution des effectifs des marins selon le genre de navigation

Evolution de l'effectif des marins vendéens par types de pêches								
Type de pêche	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 *
Grande pêche/Pêche au large	233	223	209	219	203	214	217	229
Pêche côtière	198	192	203	190	190	181	180	160
Petite pêche	311	310	282	285	297	289	296	290
<b>Total pêche</b>	<b>742</b>	<b>725</b>	<b>694</b>	<b>694</b>	<b>690</b>	<b>684</b>	<b>693</b>	<b>679</b>

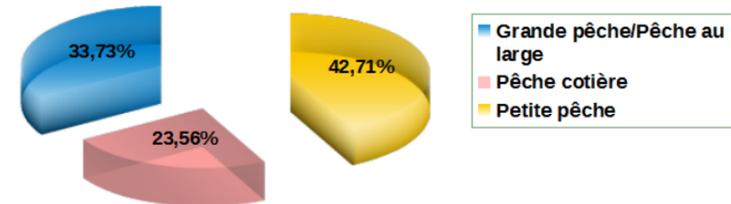
\* (CMP non compris)



Evolution de l'effectif des marins vendéens par types de pêches



Répartition des effectifs à la pêche professionnelle en vendée en 2018



### Structure de la population maritime

La population active des marins pêcheurs, en dehors de l'activité « cultures marines petite pêche », se répartit ainsi : 25,18% ont moins de 30 ans, 48,30% des marins ont entre 30 ans et 50 ans, 26,08 % ont plus de 50 ans et 0,44 % plus de 70 ans.

Population maritime vendéenne en fonction de l'âge des marins et du genre de navigation en 2018

Type de pêche	- 20 ans	De 20 à 30 ans	De 30 à 40 ans	De 40 à 50 ans	De 50 à 60 ans	De 60 à 70 ans	+ 70 ans	Total
Grande pêche	0	1	1	1	2	0	0	5
Pêche au large	15	47	34	79	48	1	0	224
Pêche côtière	8	36	35	49	31	1	0	160
Petite pêche	11	53	45	84	80	14	3	290
<b>Total toutes pêches</b>	<b>34</b>	<b>137</b>	<b>115</b>	<b>213</b>	<b>161</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>679</b>

### Répartition des marins par quartier d'identification et par tranche d'âge en 2018

	Les Sables*	Noirmoutier	Ile d'Yeu	Total
- de 20 ans	18	12	4	34
De 20 à 30 ans	80	34	23	137
De 30 à 40 ans	70	21	24	115
De 40 à 50 ans	133	53	27	213
De 50 à 60 ans	88	44	29	161
De 60 à 70 ans	12	3	1	16
+ de 70 ans	1	1	1	3
<b>Totaux</b>	<b>402</b>	<b>168</b>	<b>109</b>	<b>679</b>

\* Saint Gilles Croix de Vie et l'Aiguillon sur Mer inclus

**31,36%**

des effectifs des marins pêcheurs ont entre 40 et 50 ans et 57,88% ont plus de 40 ans. L'âge de départ à la retraite étant accessible à partir de 52 ans ½, la question du renouvellement des générations se pose avec acuité.

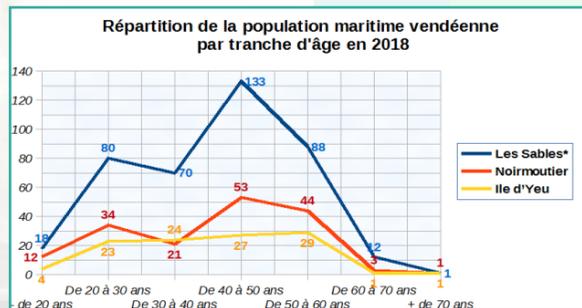
**9,43%**

seulement des marins pêcheurs sont des femmes, et sont engagées principalement sur des navires armés en cultures marines petite pêche.

### FEMMES MARINS en 2018

Les Sables	14
Noirmoutier	48
Ile d'Yeu	2
<b>Total</b>	<b>64</b>

Cette tendance au vieillissement de la population des marins pêcheurs se constate sur l'ensemble des trois quartiers d'identification de Vendée.



### Zoom sur...

Pourcentages de répartition des marins par quartier d'identification et par tranche d'âge en 2018

	Les Sables*	Noirmoutier	Ile d'Yeu
- de 20 ans	4%	7%	4%
De 20 à 30 ans	20%	20%	21%
De 30 à 40 ans	17%	13%	22%
De 40 à 50 ans	33%	32%	25%
De 50 à 60 ans	22%	26%	27%
De 60 à 70 ans	3%	2%	1%
+ de 70 ans	0,25%	0,60%	0,92%

\* Saint Gilles Croix de Vie et l'Aiguillon sur Mer inclus

La Vendée compte 3 établissements de formation maritime présents dans les domaines de la pêche, de la navigation de commerce et des cultures marines.

### École des formations maritimes des Sables d'Olonne et école des pêches de l'Île d'Yeu

Ces établissements privés sous statut d'association loi 1901 proposent des formations initiales et continues dans les domaines « pont » et « machines » pour les marins pêcheurs et les marins au commerce. Les écoles forment également au CAP maritime de matelot.

Ces formations permettent d'envisager l'attribution des brevets suivant par les affaires maritimes :

- «pont » : certificat de matelot pont CMP, brevet de capitaine 200, brevet de capitaine 200 pêche, brevet de capitaine 200 voile, brevet de chef de quart 500
- «machine» : brevet de mécanicien 250 kW, brevet de chef mécanicien 750 kW.

Ces écoles proposent également des formations complémentaires ouvertes aux stagiaires extérieurs formant les marins à l'utilisation des moyens de communications mis en œuvre dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) pour les brevets suivants :

- Certificat Restreint d'Opérateur (CRO)
- Certificat Général d'Opérateur (CGO)

### Élèves accueillis pour l'année scolaire 2018-2019 :

- ▶ Capitaine 200 UMS: 26
- ▶ Capitaine 200 voile : 4
- ▶ Capitaine 500 UMS : 10
- ▶ Patron de Pêche: 4
- ▶ Mécanicien 250 kW: 18
- ▶ Mécanicien 750 kW: 14
- ▶ certificat de matelot pont (CMP) : 46
- ▶ CAP 1ère année: 2
- ▶ CAP 2ème année: 10

Durant l'année scolaire 2018/2019, les écoles des Sables d'Olonne et de l'Île d'Yeu ont respectivement accueilli 159 et 31 élèves (formation initiale et formation continue)

### Maison Familiale Rurale de Challans

C'est une association de parents et de professionnels qui forme par alternance des élèves qui se préparent aux métiers des cultures marines, de l'aquaculture ainsi qu'à la navigation sur les navires conchylicoles : BAC PRO cultures marines et nouveaux titres cultures marines : marin ouvrier 1 et 2 et patron de niveau 1 et 2. Elle accueille également des stagiaires dans le cadre de la formation continue notamment depuis la mise en place des nouvelles conditions réglementaires d'accès aux métiers embarqués des cultures marines.

Élèves accueillis pour l'année scolaire 2018-2019 : 140 élèves en formation initiale, 110 en formation continue et 7 jeunes en formation par apprentissage.

### Délivrance des titres professionnels maritimes

Au cours de l'année 2018, les brevets et certificats délivrés par la DML 85 se répartissent comme suit : 820 délivrances de titres et 114 revalidations répartis par quartier d'identification des marins de la manière suivante :

- Les Sables d'Olonne : 455 délivrances et 47 revalidations
- Noirmoutier : 228 délivrances et 28 revalidations
- Ile d'Yeu : 137 délivrances et 39 revalidations

La DDTM/DML délivre chaque année un permis national de pêche à pied professionnelle dont la période de validité va du 1er mai au 30 avril de l'année suivante ; 152 permis ont été délivrés en 2018.

Ce permis reconnaît le statut de pêcheur professionnel et permet à son titulaire de solliciter un accès à des zones de production professionnelle qui se situent pour la Vendée en Baie de Bourgneuf. La gestion des accès est assurée par une licence délivrée par le comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM). En fonction de l'état de la ressource, le COREPEM fixe chaque année le nombre de timbres par coquillages qui se répartit pour l'année 2018 entre la coque (148 timbres), la palourde (208 timbres), l'huître (70 timbres), la moule (42 timbres) et autres animaux marins (83 timbres).

Ces professionnels qui pour 65% d'entre eux sont originaires du département de la Vendée, exploitent essentiellement la palourde et la coque.



Jusqu'en 2009, la diminution constante de la ressource menaçait l'activité des pêcheurs à pied professionnels. Cette situation préoccupante, tant pour le maintien de l'activité des professionnels que la préservation de la ressource, a conduit les professionnels et l'administration à mettre en place des mesures de gestion des stocks notamment par un quota journalier de 50 kg pour les palourdes et de 60 kg pour les coques et par une diminution du nombre de licences. En 2018, les professionnels ont constaté que les mesures de gestion ont permis de stabiliser l'état de la ressource.

### Pêche à pied professionnelle : répartition des quantités pêchées par secteur

Année 2018

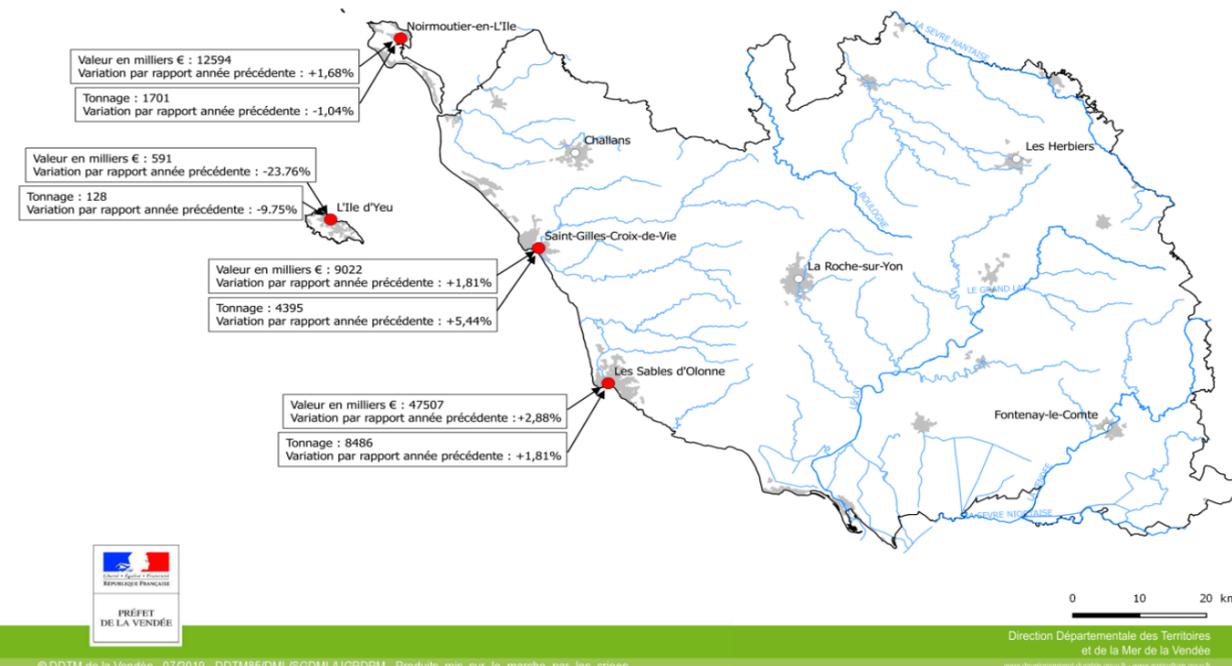
Gisement	volume capture par espèces en kg							TOTAL
	CLJ	CTG	COC	PEE	OYG	MUS	LPZ	
85-01-01 / Baie – Nord Ouest du gois	197 732	1 159	4 836	2 425	2 525			208 677
85-01-02 / Sud, jetée des îleaux	19 755	14	1 823	677				22 269
85-01-03 / Baie – Nord Est du gois	283 751	198	3 552	1 146	10 456		5	299 108
85-02-01 / Sud du gois – Fromentine	10 201							10 201
85-02-02 / Sud du gois – La Fosse	17 083			30				17 113
85-03 / Paillard – La Guerinière	637							637
85.08.05 / Sevre Niortaise					2 469			2 469
gisement non déclaré	476							476
<b>Total Résultat</b>	<b>529 635</b>	<b>1 371</b>	<b>10 211</b>	<b>4 278</b>	<b>15 450</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>560 950</b>

Quantité pêchées (en tonnes)	palourde Japonaise	palourde Européenne	coque	bigorneau	huître	moule
2014	434	13	34	6	100	69
2015	427	12	1	6	30	1
2016	384	6	2	2,6	38	0
2017	353	3,3	24,6	3,7	22,8	0
2018	529,6	1,3	10,2	4,3	15,4	0

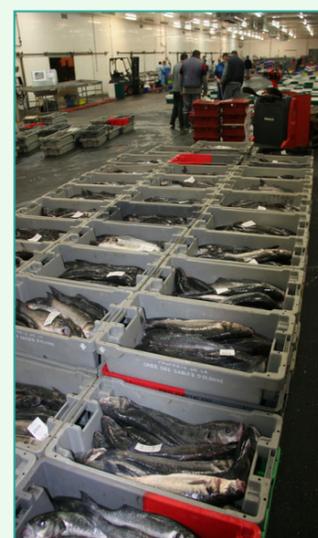
Palourde japonaise : CLJ – Palourde européenne : CTG - Coque : COC – Bigorneau : PEE – Huître : OYG - Moule : MUS – Patelle : LPZ

Le tonnage débarqué en criées (excepté la criée de l'île d'Yeu fermée en 2017) dans l'ensemble du département est de 14 582 tonnes. (14 223 tonnes en 2017). Il représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 69,12 millions d'euros (67,42 millions d'euros en 2017)

Produits mis sur le marché par les criées et la halle à marée pour Yeu



Les débarquements s'effectuent en majeure partie dans le port des Sables d'Olonne (8 486 tonnes), principal port de pêche du département, mais aussi à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (4 395 tonnes), à l'Herbaudière (Noirmoutier) (1 701 tonnes).



En 2018 la production en apport de la criée des Sables d'Olonne a augmenté (1,81 %). Celle de Noirmoutier affiche une légère diminution de 1,04%. Le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie se distingue par une augmentation (+ 5,44%).

Ports	Année 2017 (en tonnes)	Année 2018 (en tonnes)
Les Sables d'Olonne	8 336	8 486
St Gilles Croix de Vie	4 168	4 395
Noirmoutier	1 719	1 701
<b>TOTAL</b>	<b>14 223</b>	<b>14 582</b>

(Source données criées)



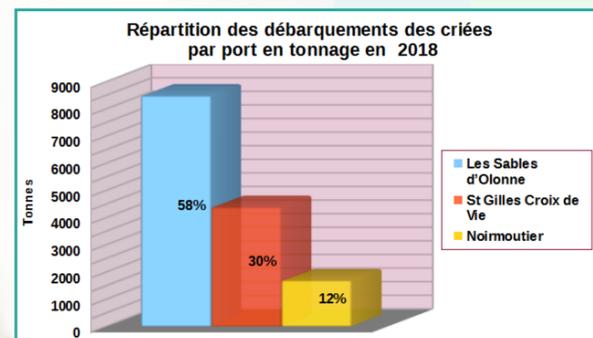
## Evolution des quantités mises en vente en criées en tonnages.

La production en quantité des ports des Sables d'Olonne et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie représente 88,33% de la production vendéenne. La place du port des Sables, en termes de débarquement en tonnage, s'est encore consolidée. Pour l'année 2018 les apports en tonnage n'ont augmenté que pour les ports des Sables d'Olonne et de Saint Gilles Croix de Vie.

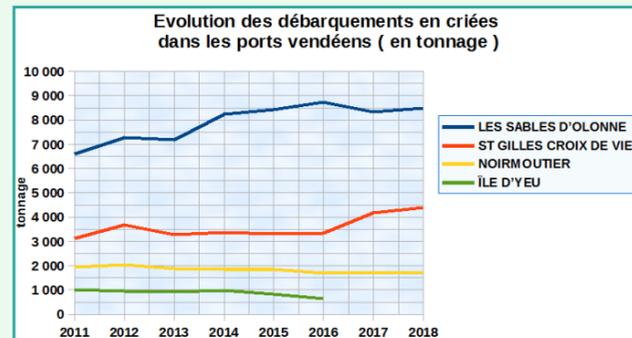


Quantités mises en vente en criées en tonnages					
ANNEES	LES SABLES D'OLONNE	SAINT GILLES CROIX DE VIE	NOIRMOUTIER	ÎLE D'YEU	TOTAL VENDEE
2011	6 587	3 133	1 931	1 029	12 680
2012	7 291	3 674	2 047	947	13 959
2013	7 194	3 290	1 894	914	13 292
2014	8 249	3 378	1 865	973	14 465
2015	8 428	3 320	1 859	820	14 427
2016	8 735	3 327	1 682	630	14 374
2017	8336	4168	1719	fermeture criée	14 223
2018	8 485	4 394	1 701	fermeture criée	14 580

Source données criées



Source données criées



Source données criées

## La production vendéenne en valeur des criées

La répartition en valeur diffère sensiblement de la répartition en quantité. En effet avec une production inférieure de 61,29% en tonnage débarqué, la production en valeur du port de Noirmoutier est supérieure de 28,36% à celle du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Ceci s'explique par les apports en soles et en bars qui sont des espèces à forte valeur ajoutée.

Ports	Année 2017 (en K€)	Année 2018 (en K€)
Les Sables d'Olonne	46 178	47 507
St Gilles Croix de Vie	8 862	9 022
Noirmoutier	12 386	12 594
L'île d'Yeu	criée fermée	
<b>Total</b>	<b>67 426</b>	<b>69 123</b>

Source données criées

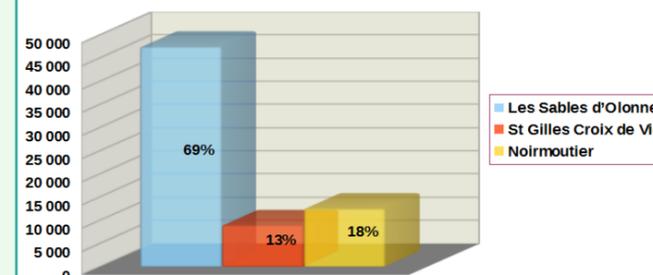
En ce qui concerne la valeur du poisson débarqué pour l'année 2018, le port des Sables d'Olonne est en première position (68,72%).

Source centre des marées

Débarquements en criées en valeur par port de 2011 à 2018 (en K€)					
ANNEES	LES SABLES D'OLONNE	ST GILLES CROIX DE VIE	NOIRMOUTIER	ÎLE D'YEU	TOTAL VENDEE
2011	34 403	7 562	13 559	7 213	62 737
2012	34 947	8 371	12 490	6 353	62 161
2013	36 720	6 695	12 288	5 990	61 693
2014	38 355	6 304	12 067	6 582	63 308
2015	42 359	7 044	12 406	5 803	67 612
2016	44 642	7 863	11 814	4 615	68 934
2017	46178	8862	12386	criée fermée	67 426
2018	47 507	9 022	12 594	criée fermée	69 123

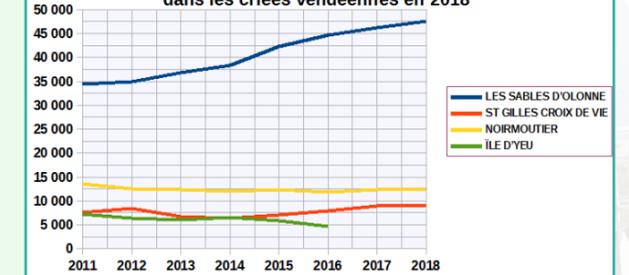
Source données criées

### Débarquements en valeur (K€) dans les criées vendéennes en 2018



Source données criées

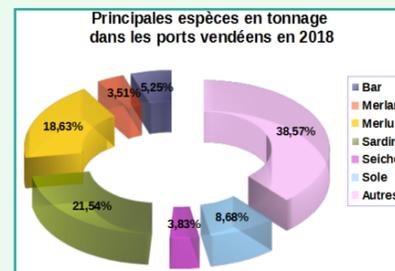
### Evolution des débarquements en valeur (K€) dans les criées vendéennes en 2018



Source données criées

## Focus sur quelques espèces

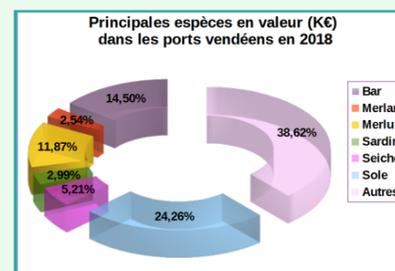
La sardine sur St Gilles, le merlu des Sables et la sole sur Noirmoutier sont les premières espèces en tonnage. La sardine, la sole, le merlu, la seiche, le merlan et le bar représentent plus de la moitié des apports en tonnage (62,54%).



Source données criées

Principales espèces En tonnage	
Bar	766
Merlan	512
Merlu	2 716
Sardine	3 140
Seiche	558
Sole	1 265
Autres	5 625
<b>Total</b>	<b>14 582</b>

La sole, espèce phare du département, et le bar sont les deux espèces débarquées à forte valeur ajoutée. Elles représentent plus de 37% des apports en valeur.



Source données criées

Principales espèces En valeur		
En valeur		%
Bar	10 026	14,50 %
Merlan	1 756	2,54 %
Merlu	8 206	11,87 %
Sardine	2 069	2,99 %
Seiche	3 601	5,21 %
Sole	16 770	24,26 %
Autres	26 695	38,62 %
<b>total</b>	<b>69 123</b>	<b>100,00 %</b>

La catégorie « autres » représente beaucoup d'espèces (38,62%), ce qui souligne le caractère très diversifié des espèces pêchées.

## Le port des Sables d'Olonne



Le port de pêche des Sables d'Olonne date du XVe siècle. Construit sous l'impulsion de Louis XI, il est actuellement le plus important de Vendée. Les apports y sont diversifiés. Il est le premier port du

département de la Vendée par ses apports en tonnage et en valeur.

En 2018, le port des Sables d'Olonne est classé à la 3ème place pour les ventes annuelles déclarées en halles à marée. (sources données France Agrimer) L'agrandissement de la criée dans le cadre du projet baptisé « Vendée Pêche » doit permettre à la criée d'occuper près de 14 000 m<sup>2</sup> au lieu des 7000m<sup>2</sup> actuels. Cet agrandissement doit permettre la création de cases pour les mareyeurs, de mieux prendre en compte l'importance des achats à distance. Une zone sera dédiée à la mise en place du « zéro rejet ».

Le marché de l'export (seiche, encornet) dope les cours. Plusieurs acheteurs à distance sont des sociétés espagnoles. Le poisson peut être acheminé dans la journée vers le marché espagnol. Il est le 1er port de pêche des Pays de la Loire en valeur et en tonnage des ventes annuelles déclarées en halles à marée. (sources données France Agrimer /RIC)

Le port dispose de 150 m de quai de débarquement avec 8 grues, d'un bassin à flot et d'un élévateur à bateaux d'une capacité de levage de 500 tonnes mis en service fin 2006. (sources CCI Vendée)



**61** navires actifs composent la flottille sablaise en 2018 (19 autres navires sont exploités sur le port de l'Aiguillon Sur Mer et immatriculés «LS»).

TYPES DE NAVIRES PORT DES SABLES	
CANOT/MEDETTE PECHE	10
CASEYEUR	1
CHALUTIER y compris Polyvalents et senneurs	25
LIGNEUR	4
NAVRE FILETS	3
NAVRE POLYVALENT	18
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>

### > La flotte de pêche

#### Les métiers de pêche pratiqués

Le port des Sables d'Olonne se distingue par une pêche diversifiée, avec une dominante du chalutage (chalut de fond) et des métiers polyvalents. La technique de la senne danoise est utilisée depuis 2010.

A ce jour, 10 chalutiers polyvalents senneurs utilisent cette technique de pêche.

Les métiers de pêche pratiqués par la flottille sablaise selon les types de navires sont les suivants :

### > Les ventes en criée

La production globale de la criée s'élève à 8 486 tonnes pour un chiffre d'affaires de 47 507 milliers d'euros, soit un prix moyen de 5,60 €/kg du poisson débarqué.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Quantité (en tonnes)</b>	<b>6 587</b>	<b>7 291</b>	<b>7 194</b>	<b>8 249</b>	<b>8 428</b>	<b>8 735</b>	<b>8 336</b>	<b>8 485</b>
<b>Valeur (en millier d'€)</b>	<b>34 403</b>	<b>34 943</b>	<b>36 720</b>	<b>38 355</b>	<b>42 359</b>	<b>44 641</b>	<b>46 178</b>	<b>47 507</b>
<b>Prix moyen (en €)</b>	<b>5,22</b>	<b>4,80</b>	<b>5,11</b>	<b>4,65</b>	<b>5,03</b>	<b>5,11</b>	<b>5,54</b>	<b>5,6</b>

Les ventes à la criée représentent 68,72 % du chiffre d'affaires des criées du département. Le port peut également compter sur l'activité de la flottille côtière de navires provenant d'autres ports (bretons principalement).

#### Focus sur les ventes en criée (hors poissons)

ANNEES	Espèces (en tonnes)		
	Crustacés	Mollusques	Coquillages
2017	163,81	1187,78	164,85
2018	138,00	817,87	148,77

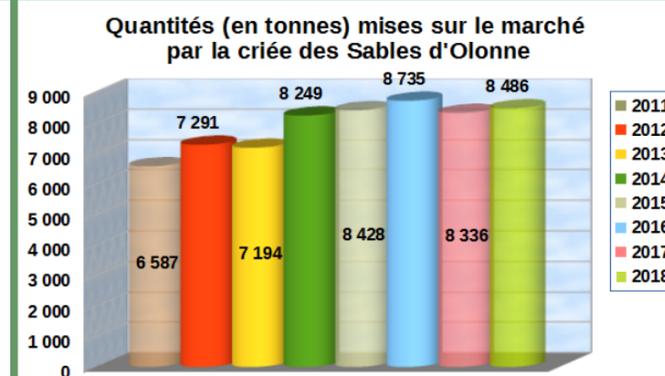
# LES PORTS DE PÊCHE VENDEENS

## >> Evolution de la production en criée

Depuis 2010, on note un net ressaisissement de la production en tonnage et en valeur.

### Evolution des quantités mises sur le marché au port des Sables d'Olonne (en tonnes)

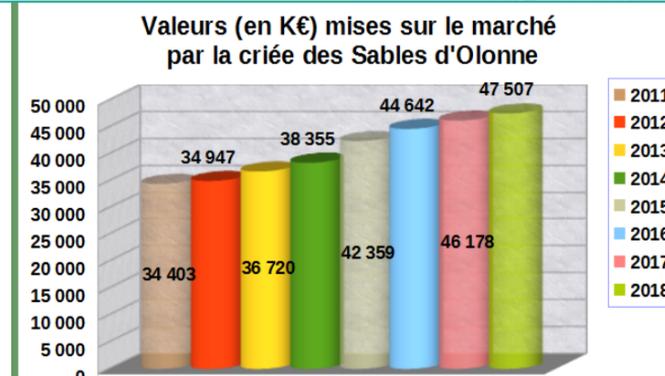
ANNEES	Quantités (en Tonnes) mises sur le marché
2011	6 587
2012	7 291
2013	7 194
2014	8 249
2015	8 428
2016	8 735
2017	8 336
<b>2018</b>	<b>8 486</b>



(Données criées)

### Evolution des quantités mises sur le marché au port des Sables d'Olonne (en valeur)

ANNEES	Valeurs (en K €) mises sur le marché
2011	34 403
2012	34 947
2013	36 720
2014	38 355
2015	42 359
2016	44 642
2017	46 178
<b>2018</b>	<b>47 507</b>



(Données criées)

## >> Débarquement des principales espèces au port des Sables d'Olonne

Selon le bilan de France Agrimer au 31/12/2018 données des ventes annuelles déclarées en halles à marée en 2018, la criée des Sables d'Olonne est :

- en première place des criées françaises, en valeur et en tonnage pour la sole et le bar,
  - en deuxième place en valeur et en tonnage pour le rouget barbet et en 2ème place en valeur pour la seiche.
- Les apports de merlu sont en constante progression à la criée des Sables (hausse de 7,98 % en tonnage et 5,97 % en valeur entre 2017 et 2018).

Les augmentations les plus significatives en tonnage et en valeur sont sur la dorade royale, sur le thon rouge et le germon.

Ce bon résultat est aussi obtenu grâce aux apports complémentaires de navires venus d'autres ports et notamment de l'île d'Yeu.

## ➤ Débarquements des principales espèces au centre de marée des Sables d'Olonne



Nom espèce	CRIEE LES SABLES D'OLONNE années 2017 / 2018					
	2017		2018		Evolution 2017 / 2018	
	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)
Bar	503	6 612	549	6 783	9%	3%
Calmar	382	2 729	283	2 551	-26%	-7%
Dorade Royale	57	620	93	883	63%	42%
Germon	330	879	624	1 431	89%	63%
Langoustine	95	956	69	822	-27%	-14%
lotte	414	2 110	368	1 932	-11%	-8%
Maigre	93	800	49	440	-48%	-45%
Maquereau (esp + commun)	375	715	345	588	-8%	-18%
Merlan	306	879	312	962	2%	9%
Merlu	2 302	7 127	2 464	7 486	7%	5%
Rouget Barbet	257	2 066	196	1 618	-24%	-22%
Saint Pierre	68	910	72	1 043	6%	15%
Sardine	137	263	148	265	8%	1%
Seiche	719	3 973	471	3 101	-34%	-22%
Sole	743	9 406	811	10 667	9%	13%
Thon rouge	96	745	128	1 368	33%	84%
Autres espèces	1 459	5 388	1 504	5 567	3%	3%
<b>TOTAL</b>	<b>8 336</b>	<b>46 178</b>	<b>8 486</b>	<b>47 507</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>

(Sources criées)

## ➤ La commercialisation

### La halle à marée

Réalisée en 1962, la criée a été mise aux normes en 1995. Elle possède une surface de vente de 1700 m<sup>2</sup>, 21 cases de marées, une chambre froide. Elle fournit de l'eau de mer traitée et dispose de 7 viviers à crustacés. Un tunnel de lavage de bacs ainsi que 3 calibreuses électroniques sont à disposition des pêcheurs. Deux ventes informatisées ont lieu le matin dès 4h15.

La criée offre un ensemble de prestations aux usagers : grutage, tri manuel et mécanisé, pesée, vente informatisée, livraison, eau de mer.

Le centre de marée compte 69 salariés ( 48,96 équivalent temps plein).

Sur les 8 dernières années, le centre de marée a traité en moyenne 7 913,12 tonnes par an toutes espèces confondues, pour un chiffre d'affaires de 40 638,87 milliers d'euros.

176 acheteurs sont agréés dont 98 implantés à la criée et 78 sont des acheteurs à distance .

(Sources CCI de Vendée)

## Le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie



Le port de pêche de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a une longue tradition liée à la pêche à la sardine. La conserverie Gendreau située à Saint Gilles Croix de Vie est la plus ancienne conserverie de Vendée. Elle détient depuis 2001 le Label Rouge de la sardine.

A noter qu'une entreprise individuelle a créé un site sur internet de livraison de poisson frais conditionné partout en France (société « Pêché maison »).

Le port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie se place au 26 ème rang des criées françaises en termes de valeurs débarquées et au 23 ème rang pour le tonnage débarqué. (source France Agrimer)

Il dispose de 150 mètres de quai de débarquement, de 5 grues d'une capacité de 600 Kg et d'une grue d'une tonne. (sources CCI Vendée)

**48** navires de pêche actifs composent sa flottille en 2018

Les métiers de la pêche pratiqués selon les types de navires sont les suivants :

TYPES DE NAVIRES ST GILLES	
CANOT/VEDETTE PECHE	4
CASEYEUR	1
CHALUTIER, CHALUTIER POLYVALENT	16
LIGNEUR	7
NAVIRE A FILETS	2
NAVIRE POLYVALENT	18
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>

## ➤ Évolution de la production en criée

La baisse du nombre des navires (56 en 2010) a entraîné une nette diminution des apports. Cependant depuis 2017 on constate une augmentation notable de la quantité débarquée et de la valeur des produits débarqués. En 2018, cette augmentation est de 5,44 % en tonnage et de 1,81 % en valeur par rapport à 2017. Des contrats de ventes directes pour la sardine sont passés avec des conserveries.

## ➤ Les ventes en criée

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Quantité (en tonnes)</b>	<b>3 133</b>	<b>3 674</b>	<b>3 290</b>	<b>3 378</b>	<b>3 320</b>	<b>3 327</b>	<b>4 168</b>	<b>4 395</b>
<b>Valeur (en millier d'€)</b>	<b>7 562</b>	<b>8 371</b>	<b>6 695</b>	<b>6 304</b>	<b>7 044</b>	<b>7 862</b>	<b>8 862</b>	<b>9 022</b>
<b>Prix moyen (en €)</b>	<b>2,41</b>	<b>2,28</b>	<b>2,03</b>	<b>1,87</b>	<b>2,12</b>	<b>2,36</b>	<b>2,13</b>	<b>2,05</b>

(Données criées)

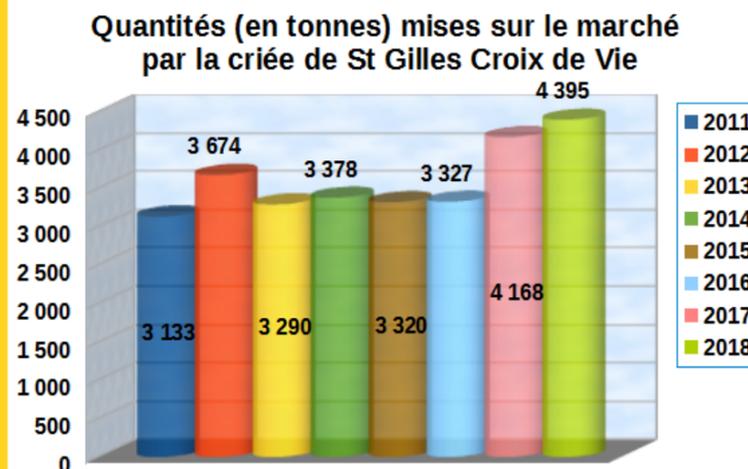
Focus sur les ventes en criée (hors poissons)

ANNEES	Espèces (en tonnes)		
	Crustacés	Mollusques	Coquillages
2017	61,67	50,49	4,2
2018	74,13	33,08	4,7

(Données criées)

Evolution des quantités mises sur le marché au port de Saint Gilles Croix de Vie (en tonnes)

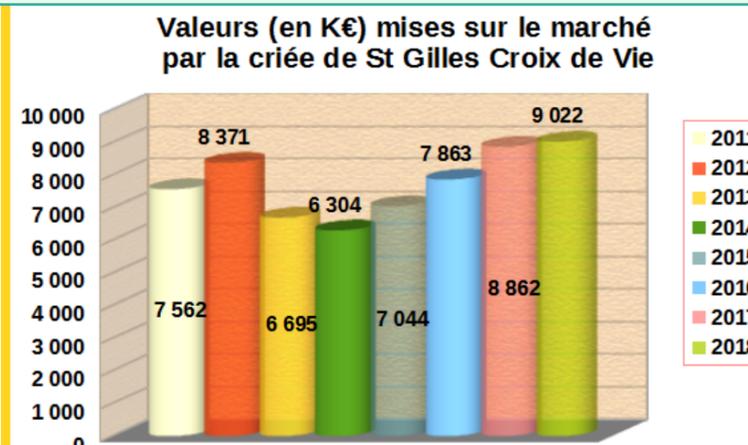
ANNEES	Quantités (en tonnes) mises sur le marché
2011	3 133
2012	3 674
2013	3 290
2014	3 378
2015	3 320
2016	3 327
2017	4 168
2018	4 395



(Données criées)

Evolution des quantités mises sur le marché au port de Saint Gilles Croix de Vie (en valeurs)

ANNEES	Valeurs (en K€) mises sur le marché
2011	7 562
2012	8 371
2013	6 695
2014	6 304
2015	7 044
2016	7 863
2017	8 862
2018	9 022



(Données criées)

➤ Débarquements des principales espèces au port de Saint Gilles Croix De Vie

Nom espèce	2017		2018		Evolution 2017/2018	
	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)
Anchois	6	6	73	81	1116,67%	1250,00%
Bar	126	1569	97	1295	-23,02%	-17,46%
Calmar	38	250	20	156	-47,37%	-37,60%
Chinchard à queue jaune	22	43	224	424	918,18%	886,05%
Congre	24	39	104	187	333,33%	379,49%
Crevette rose bouquet	45	871	35	791	-22,22%	-9,18%
Dorade royale	4	50	9	115	125,00%	130,00%
Lieu Jaune	70	532	60	543	-14,29%	2,07%
Maigre	6	85	6	63	0,00%	-25,88%
Maquereau (commun et espagnol)	91	114	96	101	5,49%	-11,40%
Merlan	198	735	163	649	-17,68%	-11,70%
Merlu	118	259	211	582	78,81%	124,71%
Sardine	2907	1766	2991	1804	2,89%	2,15%
Seiche	11	50	10	54	-9,09%	8,00%
Sole	91	1237	89	1280	-2,20%	3,48%
Autres espèces	411	1256	206	897	-49,88%	-28,58%
<b>TOTAL</b>	<b>4168</b>	<b>8862</b>	<b>4394</b>	<b>9022</b>	<b>5,42%</b>	<b>1,81%</b>

Source : données criée

➤ La commercialisation

La halle à marée

Depuis le 1er janvier 2016 la CCI de Vendée, qui conserve la délégation de service public, a attribué une sous délégation à la communauté de communes du Pays de Saint Gilles via une société d'économie mixte afin de lui permettre d'assurer la gestion du port de pêche. (données CCI Vendée)

La criée a été mise en fonction en 1995 et dispose de 3000 m<sup>2</sup> de surface de vente entièrement réfrigérée. Elle possède 11 magasins de mareyage agréés et une installation frigorifique. La vente informatisée peut avoir lieu deux fois par jour.

Le centre de marée compte 9 salariés. 103 acheteurs sont agréés dont 42 sur place à la criée et 61 sont des acheteurs à distance (poissonniers et mareyeurs confondus).

Le pourcentage des ventes en valeur à distance

représente 18 % (- 1,58 % par rapport à 2017) et celui des ventes en quantité à distance est de 9 % (- 0,66 % par rapport à 2017).

(sources de la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie du 14/02/2019)



## Le port de l'Herbaudière

Le port de l'Herbaudière se place au 16<sup>ème</sup> rang des criées françaises, en termes de valeurs débarquées et au 27<sup>ème</sup> rang pour le tonnage débarqué.

Le tourisme, la navigation de plaisance et la conchyliculture constituent, avec les chantiers navals et la pêche, les activités principales de Noirmoutier en l'île.



**82** navires de pêche artisanale sont rattachés au quartier de Noirmoutier en 2018

### >> Les ventes en criée

Focus sur les ventes en criée (hors poissons)

ANNEES	Espèces (en tonnes)		
	Crustacés	Mollusques	Coquillages
2017	143,20	177,19	3,1
2018	174,22	127,73	4,8

(Données criées)

Les métiers de la pêche pratiqués selon les types de navires sont les suivants :

TYPES DE NAVIRES NOIRMOUTIER	
CANOT/VELETTE PECHÉ	5
CHALUTIER, CHALUTIER POLYVALENT	8
DRAGUEUR - OSTREICOLE	1
NAVIRE L FILETS	1
NAVIRE POLYVALENT	67
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>

### >> Les apports débarqués (toutes espèces confondues)

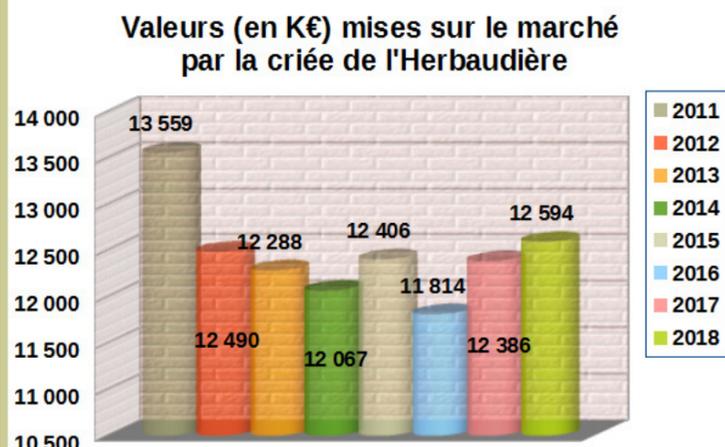
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantité (en tonnes)	1 931	2 047	1 894	1 865	1 859	1 682	1 719	1 701
Valeur (en millier d'€)	13 559	12 490	12 288	12 067	12 406	11 814	12 386	12 594
Prix moyen (en €)	7,02	6,10	6,49	6,47	6,67	7,02	7,20	7,40

(Données criées)

### >> Evolution de la production en criée

Evolution des quantités mises sur le marché au port de l'Herbaudière (en tonnes)

ANNEES	Quantités (en tonnes) mises sur le marché
2011	1 931
2012	2 047
2013	1 894
2014	1 865
2015	1 859
2016	1 682
2017	1 719
<b>2018</b>	<b>1 701</b>

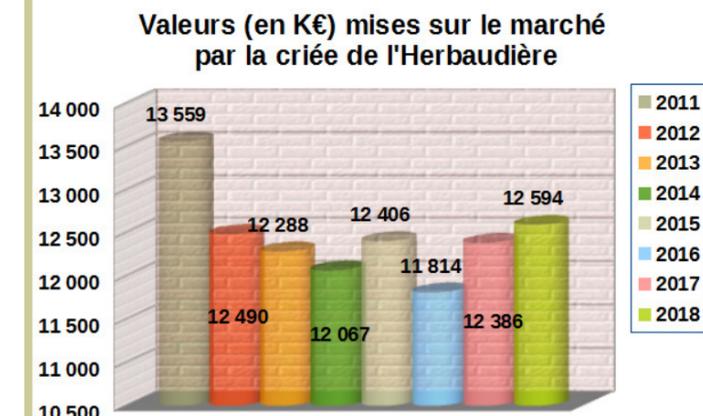


(Données criées)

# LES PORTS DE PÊCHE VENDEENS

Evolution des quantités mises sur la marché au port de l'Herbaudière (en valeur)

ANNEES	Valeurs (en K€) mises sur le marché
2011	13 559
2012	12 490
2013	12 288
2014	12 067
2015	12 406
2016	11 814
2017	12 386
<b>2018</b>	<b>12 594</b>



(Données criées)

### >> Produits mis sur le marché des principales espèces au port de l'Herbaudière à Noirmoutier

Malgré une diminution sur le tonnage par rapport à 2017 (-18 tonnes), la valeur des ventes a augmenté de 208 k€.

Le port signe un exercice en légère diminution en tonnage sur 2018 par rapport à 2017 (-1,04%) et une légère augmentation en valeur (+1,68%).

La sole représente 38,29% des ventes en valeur de la criée.

Nom espèce	2017		2018		Evolution 2017/2018	
	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)
Bar	115	1 771	130	1 948	13,04%	9,99%
Baudroie - Lotte	133	677	136	682	2,26%	0,74%
Calmar	18	129	42	365	133,33%	182,95%
Congre	318	597	343	591	7,86%	-1,01%
Crevette bouquet	0	0	9	253	100,00%	100,00%
Dorade royale	48	755	43	597	-10,42%	-20,93%
Homard européen	24	461	27	547	12,50%	18,66%
Lieu jaune	73	438	53	354	-27,40%	-19,18%
Merlan	69	222	37	145	-46,38%	-34,68%
Merlu	32	117	41	138	28,13%	17,95%
Rouget barbet	16	180	20	218	25,00%	21,11%
Seiche	155	810	77	445	-50,32%	-45,06%
Sole	363	4 598	364	4 823	0,28%	4,89%
Turbot	10	179	9	170	-10,00%	-5,03%
Autres espèces	345	1 452	370	1 318	7,25%	-9,23%
<b>TOTAL</b>	<b>1 719</b>	<b>12 386</b>	<b>1 701</b>	<b>12 594</b>	<b>-1,04%</b>	<b>1,68%</b>

Source : données criée

### >> La commercialisation

#### La halle à marée

La criée met en vente et valorise la pêche des bateaux de l'Herbaudière mais aussi celle des petits ports de la Baie de Bourgneuf (L'Epoids, les Brochets).

Elle a été réalisée en 1980, agrandie en 1986-1987 et mise aux normes européennes en 1995.

Elle dispose d'une surface totale de 3000 m<sup>2</sup> qui comprend une surface de tri et une salle de vente de 365 m<sup>2</sup>, 10 cases de marée, 1 chambre froide de 694 m<sup>3</sup>, 1 fourniture de glace et d'eau de mer traitée, 1 tunnel de lavage de bacs, 1 calibreuse électronique et 6 viviers à crustacés.

Le centre de marée compte 12 salariés (9,45 équivalent temps plein).

64 acheteurs sont agréés dont 30 implantés à la criée et 34 sont des acheteurs à distance (données CCI de Vendée)

La production globale s'élève à 1 701 tonnes pour un chiffre d'affaires de 12 594 milliers d'euros, soit un prix moyen de 7,40 euros/kg. (données CCI Vendée)

## Le port de L'île d'Yeu - Port-Joinville



Longtemps premier port thonier de la côte atlantique, l'île d'Yeu voue encore à la pêche une place active. On trouve sur ses quais bar, baudroie, sole, merlu ainsi que des crustacés et des mollusques. Port-Joinville est classé au 36<sup>ème</sup> rang des ventes annuelles déclarées en halle à marée, en termes de valeurs débarquées et au 36ème rang pour le tonnage débarqué. Le port compte un bassin à flot et 150 mètres de quai de débarquement des produits de la pêche avec cinq grues.

Les métiers de la pêche pratiqués selon les types de navires sont les suivants :

TYPES DE NAVIRES ILE D'YEU	
NAVIRE A FILETS	2
NAVIRE POLYVALENT	26
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

### >> Les apports débarqués (toutes espèces confondues)

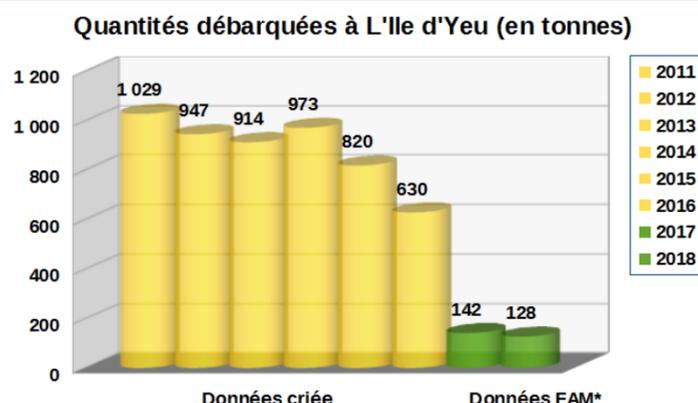
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantité (en tonnes)	1 029	947	914	973	820	629	141,6	127,8
Valeur (en millier d'€)	7 213	6 353	5 990	6 582	5 803	4 615	775,33	591,1
Prix moyen (en €)	7,01	6,73	6,55	6,77	7,07	7,33	5,48	4,63
	(Données criée)						Données France Agri Mer	

### >> Evolution de la production en criée

#### Evolution des quantités mises sur le marché à Port-Joinville (en tonnes)

Quantités débarquées à L'île d'Yeu (en tonnes)		
ANNEES	Données criée	Données FAM*
2011	1 029	
2012	947	
2013	914	
2014	973	
2015	820	
2016	630	
2017	criée fermée	142
2018	criée fermée	128

(\*France Agri Mer)



La CCI de la Vendée, gestionnaire de l'équipement portuaire, a modifié le fonctionnement de la halle à marée de l'île d'Yeu. Les ventes aux enchères n'existent plus depuis le 31 décembre 2016.

Ainsi, la halle à marée de Port Joinville est dorénavant utilisée en tant que point de débarquement. Subsistent tout de même des ventes de gré à gré en quantité limitée (128 tonnes en 2018). Le poisson débarqué à Yeu est désormais rapatrié et vendu en criée des Sables d'Olonne.

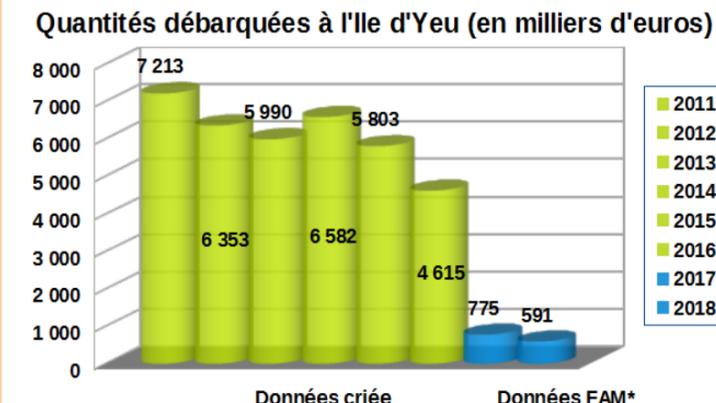
Ainsi en 2018, on observe une diminution de 9,75 % en tonnage et de 23,76 % en valeur par rapport à 2017.

Toutefois, cette situation concerne la halle à marée et non les navires d'Yeu qui ont connu de bons résultats en 2018. Par ailleurs, et en fonction de leurs zones de pêche, les grosses unités (+ de 20 m) débarquent de plus en plus aux Sables d'Olonne, ce qui explique également cette évolution à la baisse des apports sur l'île

# LES PORTS DE PÊCHE VENDEENS

## Evolution des quantités mises sur le marché à Port-Joinville (en valeur)

Quantités débarquées à L'île d'Yeu (en milliers d'Euros)		
ANNEES	Données criée	Données FAM*
2011	7 213	
2012	6 353	
2013	5 990	
2014	6 582	
2015	5 803	
2016	4 615	
2017	criée fermée	775
2018	criée fermée	591



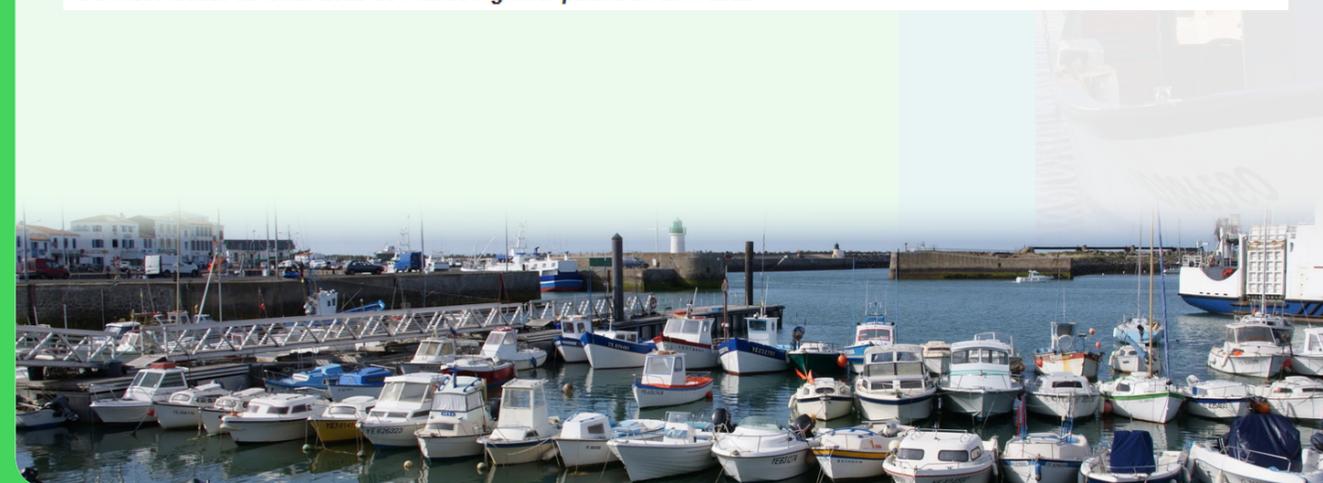
(\*France Agri Mer)

### >> Débarquements des principales espèces au port de Port-Joinville

Nom espèce	2017		2018 *		Evolution 2017 / 2018	
	Q, vendues (T)	V, ventes (k€)	Q, vendues (T)	V, ventes (k€)	Q, vendues (T)	V, ventes (k€)
Bar	1	15	1	8	0%	-47%
Baudroie	101	530	82	407	-19%	-23%
Merlu	18	48	35	96	94%	100%
Sole	15	163	8	94	-47%	-42%
Tourteau	0	2	2	8	/	300%
Autres espèces	5	22	1	2	-80%	-91%
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>779</b>	<b>128</b>	<b>614</b>	<b>-10%</b>	<b>-21%</b>

(Source France Agrimer/Visiomer)

\* Données issues du bilan 2018 de France Agrimer publié en avril 2019



> Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne «Paniers de poissons» Ile d'Yeu

L'expérimentation a commencé en 2010-2011 sur l'île d'Yeu. Entre les professionnels maritimes et les dirigeants de l'AMAP 44, une longue réflexion a été menée pour faire face aux contraintes insulaires et au côté aléatoire du métier pour la régularité des apports (contraintes météo).

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Il s'agit d'une organisation basée sur un circuit court, sans intermédiaires et sur la volonté de consommateurs et d'un producteur de s'associer. Ils établissent entre eux un contrat définissant les denrées à produire pour la saison (de septembre à juin), le prix de la souscription et les modalités de distribution (fréquence, lieu, horaires, ...).

L'AMAP 44, c'est par exemple, 18 lieux de distribution en Loire Atlantique et en Maine et Loire soit 2 100 familles concernées.

Concrètement pour l'île d'Yeu (seul port de France à participer aux « paniers de poisson ») :

- l'adhésion à une charte : sélectivité des engins, saisonnalité, répartition à égalité entre les membres d'équipage de la marge faite sur la vente directe à l'AMAP.
- un impact économique à l'île d'Yeu non négligeable : 4 navires de pêche adhérents pour 20 marins, 65 tonnes de poisson en 2014-2015, un 13ème mois de salaire en 2015 par matelot.

- la valorisation d'un métier trop décrié ou mal connu (obligations de participer à des échanges entre marins et « amapiens »),

- la réunion de plusieurs corps de métier :

4 bateaux et 20 membres d'équipage, organisés en GIE, un mareyeur (Yeu-Marée = coopérative des pêcheurs islais) qui achète sous criée le stock de poisson aux bateaux du GIE à un prix fixé, qui prépare et conditionne les colis, 2 chauffeurs-livreurs (ex marins pêcheurs retraités) assurent la livraison des colis par camion frigorifique jusqu'aux 23 AMAP qui composent le réseau Pays de Loire.

- l'échange de recettes locales dans chaque panier, composé de plusieurs espèces selon la pêche du jour, pour un colis mensuel de 2,5 à 3,5 kg de poissons entiers, pour 33 € par colis.

Sources : [www.amap44.org](http://www.amap44.org) ; bulletin n° 105 du Collectif Pêche et développement, article d'Alain Le Scann, Lorient, décembre 2013, site : [www.l-encre-de-mer.fr](http://www.l-encre-de-mer.fr)

> La pêcherie des coquillages patagos

La pêcherie des patagos est encadrée par une délibération du COREPEM qui fixe un volume de 300 kg /jour et limite le nombre de licences à 3 .

**La quantité prélevée pour la saison 2018 a été de 23,7 tonnes.**



Ostréiculture dans la Baie de Bourgneuf

La Vendée est un département à l'identité aquacole forte qui structure et modèle l'espace côtier. Ce caractère se retrouve dans ses deux bassins de production conchylicole situés au nord et au sud du département.

Chaque bassin a plutôt conservé ses spécificités historiques, le Nord Vendée orienté vers l'ostréiculture et le Sud Vendée vers la mytiliculture.

Le premier bassin s'étend majoritairement sur la partie vendéenne de la baie de Bourgneuf. L'ostréiculture s'y est progressivement développée depuis 1947, principalement par la culture de l'huître creuse portugaise avant l'apparition de la maladie qui anéantit complètement la production en 1965. Depuis les années 1970, la relance de l'ostréiculture s'est faite par l'introduction de l'huître creuse japonaise, *Crassostrea gigas*.

Le second bassin se situe au sud du département de la Vendée, dans le Pertuis Breton. Les exploitations sont moins étendues et se concentrent particulièrement sur la production mytilicole.

Historiquement, la culture des moules démarre en France au 13ème siècle et les bouchots sur le côté vendéen du Pertuis Breton sont déjà bien implantés en 1844. Aujourd'hui encore, la partie vendéenne du Pertuis Breton demeure une grande région d'élevage, avec ses plantations de bouchots qui composent des alignements spectaculaires, pour un linéaire total de près de 200 km.

Deux autres bassins de production, plus modestes existent dans le département : L'île d'Yeu pour sa production de moules sur filière et les chenaux du Payré à Talmont St Hilaire spécialisé dans l'huître avec une activité liée au tourisme (dégustation).



Mytiliculture dans le Pertuis Breton



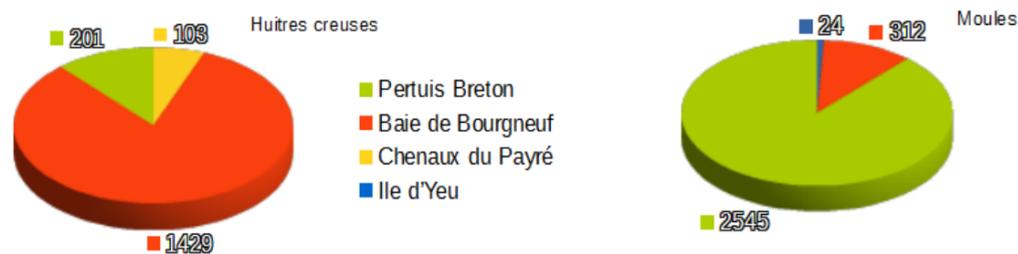
Mytiliculture dans le Pertuis Breton



## Une activité importante pour le territoire

### >> Les chiffres clés

**Nombre de concessions (de cultures marines) pour l'ensemble du département pour l'exploitation des espèces huîtres creuses et moules**



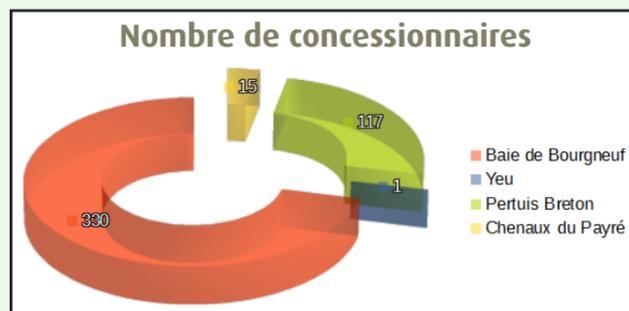
**Surfaces et linéaires concédés pour les espèces huîtres creuses et moules**



A noter la délivrance d'autorisations d'exploitation de cultures marines pour l'exploitation de 8 km de filières d'huîtres creuses dans le Pertuis Breton, et respectivement de 1,31 ha et 0,583 ha en Baie de Bourgneuf et Pertuis Breton pour des dépôts à moules.

D'autres productions plus anecdotiques existent en Vendée, en particulier dans la baie de Bourgneuf, avec notamment des autorisations d'exploitations de palourdes (30), et de bigorneaux (11).

Parmi les 330 concessionnaires de la Baie de Bourgneuf, 277 ostréiculteurs et 53 mytiliculteurs sont dénombrés. De même, les 117 exploitants du Pertuis Breton concernent 17 ostréiculteurs, 91 mytiliculteurs, 8 professionnels exerçant une activité mixte et 1 entreprise aquacole. Les professionnels des Chenaux du Payré sont des ostréiculteurs, et l'exploitant sur l'île d'Yeu, un mytiliculteur.



### Prises d'eau à la mer sur domaine privé

Des autorisations de prise d'eau à la mer sont également délivrées. Elles concernent les activités sur domaine privé. Ainsi, 767 autorisations, concernant 250 propriétaires pour une surface de 133 ha sont délivrées sur le secteur de la baie de Bourgneuf, et 24 autorisations sont accordées dans le reste du département pour une surface de 12,14 ha sur les sites des marais d'Olonne, des chenaux du Payré à Talmont et dans le Pertuis Breton.

### >> Les filières conchyliques

#### La production

Si la production traditionnelle d'huîtres sur tables et de moules sur bouchots restent la particularité de la Vendée, la production en eau profonde sur filières en mer tend à se développer. Initialement destinées aux seules moules, ce mode de production innovant a été utilisé par la suite pour la production d'huîtres. Ce procédé d'exploitation permet le gain d'une année sur le cycle de production des huîtres mais nécessite d'acquiescer un moyen nautique adapté (chaland de 12 mètres minimum).

Dans le Pertuis Breton, 80 filières ostréicoles et 137 filières mytilicoles de 100 mètres chacune sont concédées.

#### La production de naissain

La filière conchylicole vendéenne s'illustre au niveau national pour sa production de naissain d'huître en éclosérie-nurserie. En effet, la présence d'une nappe d'eau salée sur l'île de Noirmoutier et dans le secteur de Bouin, unique en Europe, favorise la culture à grande échelle d'une microalgue, *Skeletonema costatum*, nécessaire au travail des écloséries.

Le développement des écloséries est lié à une évolution importante des pratiques en matière d'approvisionnement en naissain d'huîtres creuses (en lien avec les mortalités). Ainsi, le naissain d'éclosérie représente environ 30 % de l'approvisionnement en naissain (selon les années de captage) mais environ 50 % des huîtres marchandes.

Ainsi, 70 % de la production française de naissain sont réalisés en Pays de la Loire. Sur la dizaine d'écloséries recensées en France, cinq sont implantées en Vendée.

Les principales sont la SCEA Vendée Naissain qui emploie 82 personnes et dont la production de l'année 2016 s'est élevée à 1,2 milliard de naissains d'huîtres (soit environ 1/3 de la production nationale), et la société MARINOVE qui emploie 42 personnes et dont la production annuelle 2016 s'est élevée à environ 760 millions de naissains d'huîtres.

Les trois autres écloséries vendéennes sont la SODABO, les établissements LABADIE et BENTHOSTREA.

Ces 5 entreprises sont à l'origine de 90% de la production régionale de naissains réalisée sur deux sites : Bouin et Noirmoutier.

On peut également citer l'existence d'une éclosérie de naissains d'ormeau et de bigorneau, ou encore celle visant la production d'huîtres plates.

En parallèle, l'activité de nurseur, qui consiste à amener les coquillages à une taille permettant leur mise en culture dans le milieu naturel, se développe également de plus en plus. Une vingtaine de nurseries est actuellement en activité dans le Nord Vendée.

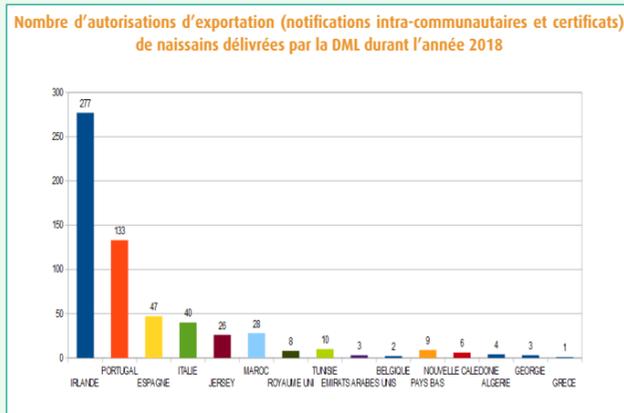
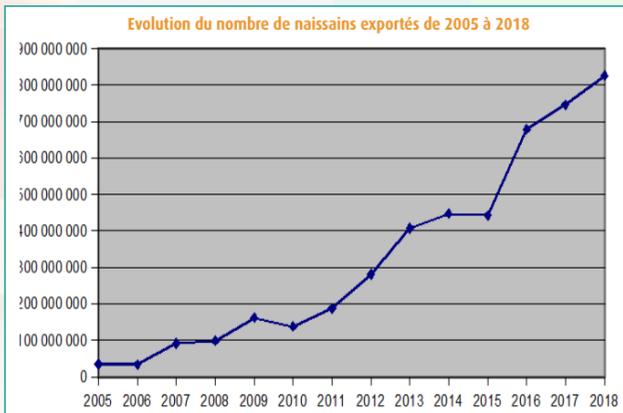
#### L'export de naissain

La Vendée est également le premier département en termes d'échanges intra-communautaires et d'exportations de naissains d'huîtres vers des pays tiers.

En 2018, ce sont près de 826 millions de naissains de coquillages qui ont été exportés principalement par 2 entreprises vendéennes vers une quinzaine de pays différents.

Le nombre d'autorisations d'exportation de naissains est en augmentation constante depuis 2008. Il s'élève à 587 pour l'année 2018, soit une progression de 6 % par rapport à 2017.

## La revalorisation des espaces conchylicoles



### La production de vers marins à des fins médicales

Une nouvelle entreprise s'est implantée en 2016 sur la commune de l'Epine. Il s'agit de HEMARINA SA, entreprise de biotechnologies qui développe des applications thérapeutiques et industrielles à partir d'hémoglobines issues d'organismes marins, et en particulier de l'espèce *Arenicola marina*.

Plus particulièrement, HEMARINA SA a développé :

- Un activateur de croissance pour la culture cellulaire et la bioproduction de protéines recombinantes. Il permet ainsi non seulement d'augmenter la vitesse de croissance et la viabilité des cellules en culture mais aussi d'augmenter les rendements de bioproduction sans changer les conditions de culture ;
- Un transporteur d'oxygène universel, basé sur l'hémoglobine extracellulaire, permettant la restauration d'une oxygénation optimale de l'organisme sans les effets secondaires (vasoconstriction principalement). L'une des applications principales est, en médecine d'urgence, la lutte contre les pathologies d'anémie aiguë ou les syndromes hémorragiques aigus lors de chocs traumatiques en restaurant rapidement une oxygénation optimale de l'organisme du patient ;
- Un transporteur d'oxygène permettant de mieux préserver les organes en attente de greffe. L'oxygénation du greffon permet ainsi de réduire les risques de rejet de la greffe ;

- Un pansement visant à soigner des plaies hypoxiques chroniques (ulcères du pied diabétique, escarres par exemple) ou d'autres plaies qui n'ont pour le moment aucune solution thérapeutique réelle. Le pansement apporte ainsi en continue de l'oxygène, grâce aux transporteurs universels d'oxygène présents dans la matrice du pansement.



photo : Hemarina - Ferme marine de Noirmoutier

### Réaménagement du domaine concédé cultures marines sur le site de l'Anse du Piquet

En lien avec le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Marais du Payré (SMEA), la DDTM a entrepris un projet de réaménagement des concessions de cultures marines situées sur le site de l'Anse du Piquet dans les chenaux du Payré. En effet, la dynamique locale et les phénomènes d'ensablement répété ont poussé la profession à réfléchir à de nouvelles modalités d'exploitation. Ainsi, 275 ares ont pu être nettoyés des structures d'élevage existantes, grâce à un financement public. 80 ares ont été réattribués de façon stratégique au bénéfice de 6 professionnels. Le domaine public maritime laissé vierge de toute nouvelle exploitation durant une période de 3 ans minimum permettra de mieux comprendre l'hydrodynamique locale et les interactions avec la conchyliculture dans ce secteur en perpétuel mouvement.

### Le programme LIFE

Le programme LIFE « baie de l'Aiguillon » a pour objectif la préservation, la restauration et la valorisation des habitats d'intérêt européen, ainsi qu'une meilleure compréhension des interactions Baie/Marais Poitevin. Il est porté par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Parmi ses actions, le LIFE va engager des travaux de restauration de vasières par l'enlèvement de structures d'élevage jusqu'alors non entretenues par les concessionnaires exploitants. Parmi les trois sites choisis, un se situe en Vendée, au niveau de l'actuel lotissement ostréicole de « la Pointe ».

En concertation avec les professionnels, le CRC des Pays de la Loire et le porteur de projet, un programme d'action courant sur 3 années (2017-2019) a été défini.

### ➤ Révision du schéma des structures

L'activité conchylicole, régie par le Code Rural et de la Pêche Maritime, est encadrée par un document -cadre au niveau départemental appelé le schéma des structures. Créé en 2010, le schéma des structures de la Vendée nécessite une révision en ce qui concerne les pratiques d'élevages, les densités mais aussi la définition du cadastre conchylicole et la mise en conformité des activités vis-à-vis du code de l'environnement d'une manière générale et des impacts sur les sites Natura 2000 en particulier. Pour ce faire le document fera l'objet à partir de 2018 d'une révision complète en lien avec le CRC, la DREAL et le Parc Naturel Marin, incluant une évaluation environnementale.



L'exploitation des navires de commerce

>> Les marins

214 marins sont inscrits au commerce et à la plaisance professionnelle dans le département de la Vendée. La moitié des effectifs des marins au commerce sont embarqués en Navigation Côtière (navigation à moins de 20 milles des côtes).

Genre de navigation (année 2018)	Nombre de marins	Etrangers	Total
Cabotage international	22	0	22
Cabotage national	55	0	55
Long cours	18	1	19
Navigation côtière	106	0	106
Pilotage	7	0	7
Remorquage	5	0	5
<b>Total commerce</b>	<b>213</b>	<b>1</b>	<b>214</b>



>> Les navires

Récapitulatif des navires armés au commerce et à la plaisance professionnelle en 2018 : (armés au moins un jour au cours de l'année 2018)

Genre de navigation (année 2018)	Nombre de navires
Cabotage international	1
Cabotage national	1
Long cours	1
Navigation côtière	30
Pilotage	1
Remorquage	0
<b>Total commerce</b>	<b>34</b>



>> Les armements du département (activité commerce et passagers sur ligne régulière)

2017 Armement du département						
Entreprise	nom du navire	Activité	Quartier	Total		
ATLANTIQUE SCAPHANDRE	MINIPLON	Navire de scaphandriers	LS	2		
ATLANTIQUE SCAPHANDRE	PLONPLON	Navire de scaphandriers	LS			
MERCERON TP	EMPEDOCLE	barge vraquière	LS	3		
MERCERON TP	SULTAN	Chaland portuaire	LS			
MERCERON TP	PORT CHINOIS	Chaland ponton/Barge motorisée	NO			
PAJAROLA ET CIE	CASAM IV	transport de marchandises lourdes	LS	1		
A2TMI	MAXIPLON	Navire de servitude		YE		
SEML LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT	LE NOUCH	navire à passagers	LS	4		
SEML LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT	LE NOUCH2	navire à passagers	LS			
SEML LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT	SAINT NICOLAS	navire à passagers	LS			
SEML LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT	LA SABLAISE	navire à passagers	LS			
VENDEE REGIE DEPART.	INSULA OYA 2	navires à passagers - marchandises		YE		
VENDEE REGIE DEPART.	PONT DYEU	engin a grande vitesse mixte		YE		
VENDEE REGIE DEPART.	LE CHATELET	engin a grande vitesse mixte		YE		
COMPAGNIE VENDEENNE Croisières inter-îles	OGIA	navire à passagers	LS	3		
COMPAGNIE VENDEENNE Croisières inter-îles	PORT FROMENTINE	navire à passagers	LS			
COMPAGNIE VENDEENNE Croisières inter-îles	SAINT SAUVEUR	navire à passagers	LS			
Total			12	1	4	17

20 navires proposent des prestations de promenade ou de pêche en mer.

NAVIRES	LIEU D'EXPLOITATION	Immatriculation	type de navire
APHRODITE	Pêche en mer La Faute Sur Mer	LS 316 462	Aquacole
LE FLASH	Pêche en mer La Faute Sur Mer	LS 707 356	Fileyeur
TOMZOE	Pêche et promenade en mer La Faute Sur mer	LS 867 725	Ligneur
AIGUE MARINE	pêche promenade port Bourgenay	LS 266 699	Navire à passagers
MESSALINE	Pêche promenade port Les Sables d'Olonne	LS 191 744	Navire à passagers
KIFANLO	Pêche promenade port Les Sables d'Olonne	LS 266 506	Navire à passagers (navire du patrimoine)
JONATHAN	promenade marais Olonne	LS 753 564	Navire à passagers
MIREILLE	promenade marais Olonne	LS 864 740	Navire à passagers
NAVETTE 2	service transport passagers (service embarcadère/mouillages)	LS 933 159	Navire à passagers
MEPHISTO IV	Promenade - pêche en mer St Gilles Croix de Vie	LS 645 098	Navire à passagers
L'AIGRETTE	Promenade sur la rivière la Vie	LS 678 608	Navire à passagers
L'AMI DU PECHEUR	Promenade - pêche en mer St Gilles Croix de Vie	LS 266 712	Navire à passagers
L'AMI DU PECHEUR II	Promenade - pêche en mer St Gilles Croix de Vie	LS 905 365	Navire à passagers
LOUISE II	Navire utilité collective - La Faute Sur Mer	LS 930 054	Navire Utilité Collective
ROCH' MELEN	Promenade - pêche en mer St Gilles Croix de Vie	LS 918 540	Vedette - embarquement promenade
SEBASTIEN	passueur sur la rivière La Vie	LS 678 210	Navire à passagers
L'AMIRAL DES COTES	Promenade - pêche en mer Noirmoutier	LS 510 864	Navire à passagers
MARTROGER 3	Promenade en mer Noirmoutier	NO 280 792	Plaisance (navire du patrimoine)
O ABANDONADO	Promenade en mer Noirmoutier	NO 678 839	Navire Utilité Collective
DIVA	Navire utilité collective - Les Sables d'Olonne	LS 934553	Navire Utilité Collective

L'activité des ports de commerce

Le conseil départemental de Vendée est autorité portuaire et la CCI de la Vendée, concessionnaire, est gestionnaire des ports de commerce des Sables d'Olonne et de Port-Joinville.



Photo : CCI Vendée

>> Les Sables d'Olonne



Photo : CCI Vendée

Les infrastructures portuaires implantées sur le site de la Cabaude sont constituées d'un bassin à flot permettant l'accueil de cargos jusqu'à 110 m de longueur, 16 m de large et d'une

capacité d'emport de 4 500 t. On compte 550 m de linéaires de quai et 6 postes d'accostage dans le bassin à flot ; un 7ème poste à quai, en dehors du bassin, est disponible et un 8ème poste à port Olona pour le débarquement du sable (poste sablier). Le trafic commercial est essentiellement basé sur les entrées de sable, de ciment,

d'engrais et sur les sorties de céréales.

Le port est doté d'un entrepôt de stockage dont la gestion est assurée par la CCI de la Vendée.

Les importations de sable dans le port des Sables d'Olonne représentent 59,87 % de l'activité (en volume).

Le port de commerce des Sables d'Olonne affiche un trafic import+export de 897 223 tonnes de marchandises (Source CCI).

**Imports :**

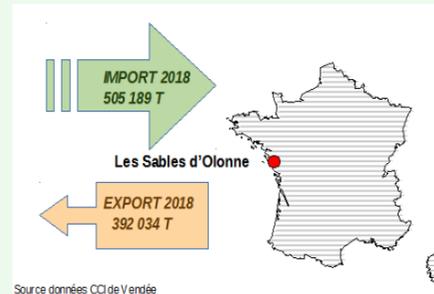
505 189 tonnes dont 302 469 tonnes de sable, 67 046 tonnes de ciment et 45 620 tonnes de blé bio.

**Exports :**

392 034 tonnes dont 181 009 tonnes de blé et 114 369 tonnes de maïs.

À noter qu'entre 2017 et 2018, les mouvements d'importation sont en diminution de -14,91 % alors que ceux d'exportation affichent une hausse de 20,40 %. Ce trafic est en baisse (919 330 tonnes en 2017 notamment sur les importations de sable (-17,80 % par rapport à 2017)).

En 2018, 453 navires ont fait escale au port de commerce des Sables d'Olonne, dont 149 cargos, 153 sabliers et 151 rotations du navire CASAM IV pour l'avitaillement de l'île d'Yeu. (Données Capitainerie)

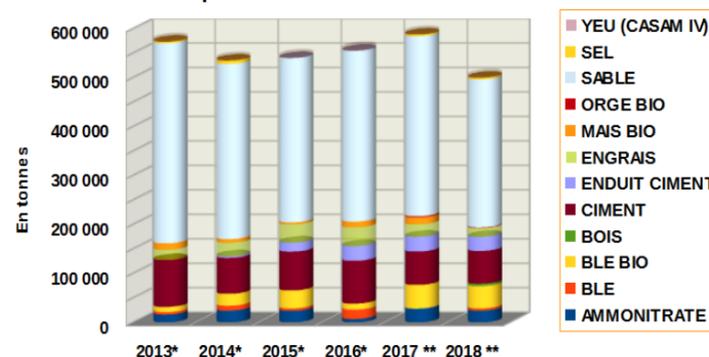


**IMPORT**

IMPORT	2013*	2014*	2015*	2016*	2017**	2018**
AMMONITRATE	15 678	23 733	23 355	6 584	27 826	23 569
BLE	5 016	10 075	5 000	19 215	0	4 628
BLE BIO	10 548	24 569	36 654	12 200	48 603	45 620
BOIS	0	0	0	0	0	4 789
CIMENT	95 918	73 211	79 450	87 841	68 305	67 046
COLIS LOURDS	0	0	0	0	0	49
ENDUIT CIMENT	0	2 974	18 219	29 831	30 061	28 857
ENGRAIS	20 733	27 868	37 223	38 338	25 142	17 828
GYPSE	0	4 770	0	3 675	0	0
MAIS BIO	13 464	7 393	4 080	11 589	14 516	0
ORGE BIO	0	0	0	0	2 284	1 408
PIERRE PONCE	4 500	0	0	0	0	0
POIS	0	0	0	0	0	180
SABLE	409 010	358 214	336 155	349 354	367 978	302 469
SEL	3 054	6 875	0	0	3 391	3 400
TUBES ACIER	0	0	3 822	0	688	0
YEU (CASAM IV)	4 945	5 101	5 198	5 277	4 930	5 346
<b>TOTAL IMPORT</b>	<b>582 866</b>	<b>544 783</b>	<b>549 156</b>	<b>563 904</b>	<b>593 724</b>	<b>505 189</b>

\* Données Capitainerie  
\*\* Données CCI de Vendée

Evolution des principaux imports dans le port de commerce des Sables d'Olonne

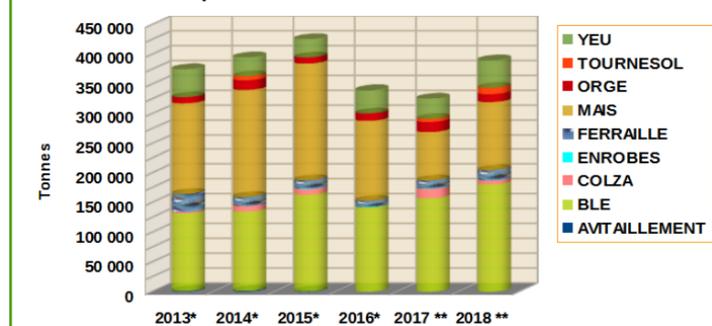


**EXPORT**

EXPORT	2013*	2014*	2015*	2016*	2017**	2018**
AVITAILLEMENT	1 043	1 269	570	0	0	0
BLE	130 938	133 837	162 795	141 922	157 524	181 009
COLZA	2 500	9 200	9 434	0	15 818	6 449
Divers	0	0	0	2 599	0	0
ENROBES	0	0	793	610	600	300
FERRAILLE	30 221	15 356	14 510	10 985	13 807	17 362
GRAVIER	5 575	0	2 200	0	0	0
ISSU DE CEREALES	0	0	6 313	2 000	0	0
MAIS	152 759	180 344	196 369	134 472	81 266	114 369
ORGE	10 353	16 295	10 250	12 495	16 980	13 501
POIS	0	0	0	0	0	2 003
ROCHE	0	0	0	0	140	0
TOURNESOL	0	6 786	0	0	5 245	10 690
YEU	47 301	31 940	31 021	39 170	34 227	46 351
<b>TOTAL EXPORT</b>	<b>380 690</b>	<b>395 027</b>	<b>434 255</b>	<b>344 253</b>	<b>325 607</b>	<b>392 034</b>

\* Données Capitainerie  
\*\* Données CCI de Vendée

Evolution des principaux exports en tonnes dans le port de commerce des Sables d'Olonne



**Le pilotage maritime**

La station de pilotage des Sables d'Olonne est rattachée à celle des pilotes de la Loire. En 2018, 149 cargos ont eu recours à une prestation de pilotage, ainsi qu'un navire militaire et 34 sabliers.

11 mouvements portuaires ont été effectués par les pilotes de la Loire. 120 sabliers n'ont pas eu recours au service de pilotage ; les capitaines de ces navires étant titulaires d'une licence de capitaine-pilote.

**La sûreté portuaire**

Le port de commerce des Sables d'Olonne est soumis aux obligations du code ISPS (Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires)

Ce code est entré en vigueur le 1er juillet 2004 et il s'applique aux navires suivants dès lors qu'ils effectuent des voyages internationaux :

- les navires à passagers
- les navires de charge d'une jauge brute supérieure à 500 UMS (ceux accueillis dans le port des Sables d'Olonne)
- les unités mobiles de forage

Les chantiers de construction

Port Joinville

Le bassin à flot d'une superficie d'environ 1 hectare, est accessible par une porte écluse de 12 mètres de largeur. L'activité est principalement du cabotage entre l'île d'Yeu et le continent, ainsi que l'avitaillement en hydrocarbures avec le navire Anatife immatriculé à Lorient.

Transport de matériaux et hydrocarbures

ANNEES	Transport de matériaux et hydrocarbures								
	CASAM IV			ANATIFE				TRANSPORT MARITIME COTIER	MAXI PLOIN
	LES SABLES → YEU	YEU → LES SABLES	Ordures Ménagères YEU (en tonnes)	SAINT NAZAIRE → YEU (quantités en m3)			divers/vrac (en tonnes)	divers/vrac (en tonnes)	
2013	32 179	13 379	4 855	gazoil routier	essence SSP 95	fuel domest.	gas-oil pêche	2 000	
2014	18 121	12 214	4 991	906	987	1 254	448	1 681	
2015	18 109	13 062	5 164	918	977	981	386	820	
2016	29 589	13 024	5 320	841	914	1 024	404	900	751
2017	21 289	12 876	4 757	938	948	973	284	600	1 907
2018	33 435	12 811	5 426	886	917	974	432	1 000	1 438
Evolution 2017 / 2018	57,05%	-0,50%	14,06%	-5,42%	5,78%	-15,20%	-8,33%	66,67%	-24,59%

(Sources service maritime du conseil départemental)

Les liaisons maritimes - le transport de passagers

2 compagnies assurent le trafic régulier de passagers entre l'île d'Yeu et le continent :

- La Compagnie Yeu Continent (3 navires) : départ de port de Fromentine à la Barre de Monts
- La Compagnie Vendéenne (3 navires) : départ de Fromentine ou de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Pour 2018, le trafic de passagers de Fromentine vers Yeu A/R représente 604 049 personnes transportées :

- La Compagnie Yeu Continent : 439 025 passagers (9 754 véhicules)
- La Compagnie Vendéenne : 165 024 passagers.

Par ailleurs, le trafic de passagers de Saint Gilles Croix de Vie vers Yeu A/R représente 100 483 personnes transportées. (Compagnie Vendéenne).

Il y a par ailleurs au départ de la Tranche-sur-Mer des traversées effectuées par la compagnie maritime de transport touristique de passagers «Croisières Inter-îles» à destination de la Charente-Maritime vers l'île de Ré, La Rochelle, l'île d'Aix et Fort Boyard.



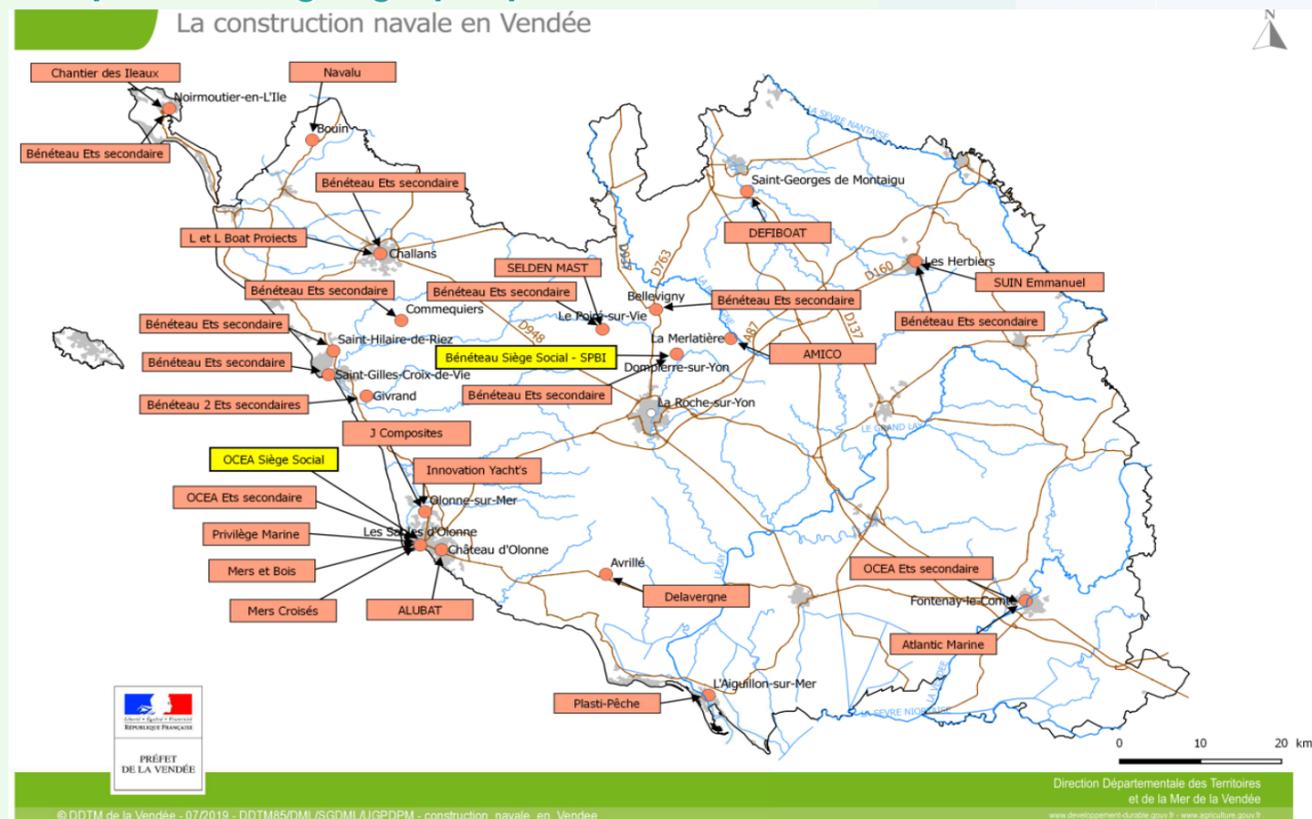
COMPAGNIE YEU CONTINENT (REGIE DEPARTEMENTALE)				
ANNEES	TRAFIC YEU → FROMENTINE / FROMENTINE → YEU			
	PASSAGERS A/R	MARCHANDISES		VEHICULES
2013	420 370	En tonnes	En m3	8 750
2014	414 850	13 776	7 425	8 452
2015	424 562	13 137	7 329	9 617
2016	427 938	12 741	7 580	9 261
2017	422 870	13 107	7 458	9 228
2018	439 025	12 388	6 911	9 228
Evolution 2017 / 2018	3,82%	15,08%	0,59%	5,70%

(Source service maritime du conseil départemental)

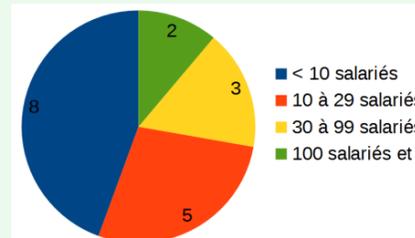
COMPAGNIE VENDEENNE		
ANNEES	TRAFIC YEU → FROMENTINE   YEU → ST GILLES CROIX DE VIE	
	PASSAGERS A/R	PASSAGERS A/R
2013	131 724	91 112
2014	150 995	91 000
2015	150 166	93 740
2016	155 561	95 836
2017	160 869	94 114
2018	165 024	100 483
Evolution 2017 / 2018	2,58%	6,77%

(Source service maritime du conseil départemental)

Implantation géographique



Établissements construction navale	En nombre
< 10 salariés	8
10 à 29 salariés	5
30 à 99 salariés	3
100 salariés et +	2



(Liste des entreprises de construction navale établie à partir de données issues d'extractions faites et contrôlées depuis les sites Infogreffe et Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) au 19/04/2019, code activité 3011Z et 3012Z)

La construction et la réparation navale constituent le 2ème domaine d'activité, après le tourisme littoral, de l'économie maritime dans les Pays de la Loire. (source Insee analyses Pays de la Loire juin 2017)

Sur le département de la Vendée on compte 18 chantiers de construction navale. Ce secteur est l'un des plus dynamiques de l'économie vendéenne.

Il se caractérise par la présence de 2 établissements de +100 salariés, dont le leader mondial de l'industrie nautique est le groupe **SPBI-Bénéteau** qui emploie 3485 personnes et le groupe **Océa** spécialisé dans les constructions aluminium avec un effectif de 310 personnes.

Ces chantiers réalisent de nombreuses ventes sur des marchés internationaux. Les autres établissements sont plutôt des petites et moyennes sociétés avec des productions diverses : navires de servitude multi-services, navires de pêche, de travaux, barges conchyliques, barges pour collecter des algues, voiliers monocoques, multicoques, yachts, bateaux à propulsion électrique, baliseurs.

## >> Focus sur l'année 2018 sur quelques chantiers de construction navale

### SPBI BENETEAU



Le leader mondial de la construction de voiliers de plaisance a son siège social à Dompierre-sur-Yon, il possède 11 établissements secondaires en Vendée, 2 en Loire-Atlantique et 1 dans le Maine-et-Loire. L'effectif au 31/08/2018 est de 3485 personnes.

Le groupe, constitué sous la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, compte un effectif de 7379 collaborateurs sur l'ensemble de ses sites (5326 collaborateurs en France et 2053 à l'International).

Sur 2018, le groupe Bénéteau a lancé et développé la plate-forme communautaire de vente et de location de bateaux «Band of Boats» sur internet.

Il a acquis la start-up «Hey Captain» et sa plateforme de services.

La société s'est trouvée pénalisée par la mise en place par l'Union Européenne et le Canada d'une taxe sur les bateaux de plaisance avec moteurs intégrés importés des États-Unis, en représailles aux taxes américaines sur l'acier importé. Ces taxes ont pénalisé les quatre marques américaines de la société (Four winns, Glastron, Wellcraft et Scarab). Bénéteau réfléchit au moyen d'absorber ces taxes si elles restent en vigueur à moyen ou long terme. Le groupe n'exclut pas de transférer une partie de sa production des États-Unis où elle possède deux sites dans le Michigan et la Caroline du Sud en Europe. Il a acheté le chantier polonais DELPHIA pour renforcer sa place sur les marchés de l'Adriatique et Baltique, sur les petits bateaux à moteur.

En 2018, le groupe a lancé un plan de recrutement de 500 postes en France pour faire face à son développement et pallier à des départs à la retraite.

Pour 2017-2018, le chiffre d'affaires s'élève à 1,287 milliard d'euros. Il est constitué à 85% soit 1,0937 milliard par l'activité bateaux et à hauteur de 193,4 millions d'euros par l'activité habitat.

Il détient 28 sites de production dans le monde.

#### Pour l'activité bateaux :

14 sites en France, 2 aux USA, 2 en Pologne, 1 en Italie, 1 à Hong Kong (présence commerciale)

#### Pour l'activité site habitats :

7 en France et 1 en Italie.

Le groupe privilégie la formation interne pour développer le savoir faire technique dont il a besoin, promeut l'évolution professionnelle et la progression des carrières en interne.

Sur 2019, Bénéteau va agrandir son site de production à Saint Gilles Croix de Vie afin de pouvoir produire des navires plus grands. Création d'une nouvelle zone dédiée à la préparation des bateaux avant expédition, extension des bâtiments de montage et de moulage, création d'un bassin d'essai. Cet investissement devrait permettre de doubler le volume de production pour atteindre 330 navires à l'année, et créer des emplois supplémentaires.

Sources : journaux Les Echos du 9 mai, 12 juillet et 24 juillet 2018, Le Marin du 19 juillet et 13 décembre 2018, Ouest France de septembre 2018

### OCEA

Le groupe OCEA constitué sous forme de société anonyme a son siège social aux Sables d'Olonne. Créé en 1987, il compte quatre sites de production situés aux Sables d'Olonne, Saint Nazaire, Fontenay-le-Comte et La Rochelle.

Sur son site internet la société indique au 26/04/2019 employer 310 personnes. Le groupe évolue sur un marché encore très concurrentiel.

**Ocea réalise 95% de son chiffre d'affaires à l'export, sans délocaliser sa production répartie entre la Vendée, la Loire-Atlantique et la Charente-Maritime.**

Le chantier OCEA comprend deux entités distinctes : OCEA Navale et OCEA Industrie.

OCEA Navale : pour la construction des navires en aluminium jusqu'à 85 mètres de long, patrouilleurs, gardes-côte, baliseurs, transport de passagers, surveillance océanographique, hydrographique, pour la pêche, catamarans, monocoques

OCEA Yachts est une division de OCEA Navale, concepteur et fabricant de yachts transocéaniques ;



OCEA Industries : pour la sous-traitance pour la fabrication de superstructures de paquebots, de fonds de citernes.

#### Réalisations sur 2018

**Cette année le constructeur a connu un niveau d'activité historiquement élevé.**

Le constructeur a ainsi remporté une commande pour la réalisation de deux vedettes destinées à la Douane française. Ces navires seront basés à la Martinique et à la Guadeloupe.

Il a décroché un contrat portant sur cinq patrouilleurs destinés aux garde-côtes philippins, dont un bateau de 84 mètres du type OPV (offshore patrol vessel) pour lequel la mise à l'eau est prévue pour le 3ème trimestre 2019.

**Il s'agit du plus grand navire qui sera conçu par Océa et le plus gros patrouilleur monocoque au monde en aluminium.**

Il a réalisé deux patrouilleurs type FB110 d'une longueur de 35 mètres, d'une largeur de 7,1 mètres en aluminium pour la marine du Nigeria. Mise à l'eau le jeudi 06 décembre 2018 d'un navire palangrier destiné à la Nouvelle-Calédonie. Le premier d'une série de trois bateaux identiques. D'une longueur de 22 mètres ils sont destinés à la pêche à la «long line» de thons. La construction des trois navires commandés par Armement Du Nord devrait être terminée mi-février 2019.

Toujours en décembre, le chantier des Sables d'Olonne a mis à l'eau le premier d'une série de 10 nouveaux patrouilleurs du type FPB 98.

Afin de faire face à son carnet de commandes, le chantier a lancé un plan de recrutement pour soixante emplois. Les postes portent sur les métiers de chaudronniers, tuyauteurs, soudeurs, mécaniciens sur les sites des Sables d'Olonne et de Fontenay le Comte.

Aux Sables d'Olonne, la société a lancé cette année la construction d'un nouveau hall abritant toute la partie préfabrication.

Sources : Mer Marine du 6 mars du 5 et 6 avril 2018, journal Le Marin du 15 mars, du 6 septembre et 13 décembre 2018 et du 27 mars 2019

## Chantier NAVALU



Implantée à Bouin sur le port du Bec, cette société à responsabilité limitée est en activité depuis 17 ans. Elle est spécialisée dans la construction de navires en aluminium jusqu'à 35 mètres et emploie 18 salariés. Elle construit des modèles très variés : lasse (ou plate), chalands traditionnels, chalands à roues à levage hydraulique, bateaux amphibies, bateaux pour collecter les sargasses dans les Caraïbes, chalands à filière, chalands dragueurs, chalands conchyliques et mytilicoles, bateaux de pêche, bateaux de passagers, patrouilleurs et bateaux travaux sous-marin, bateaux travaux fluviaux, bateaux de sauvetage en mer, bateaux de fret, bateaux de transport d'équipage, catamaran de plus de 12m, chenillards pour dévaser les chantiers ostréicoles. En 2012, elle a été la première entreprise française à construire des catamarans de 24 mètres pour l'offshore éolien.

Réalisations sur 2018 :

Le chantier a livré un navire aquacole «EUREKA» de 12 m de long, d'une puissance de propulsion de 242 kW pour une entreprise du Vivier-sur-Mer (35). Navire amphibie construit pour un mytiliculteur, pour se rendre sur son site de production dans la baie.

(source : journal Le Marin du 26 avril 2018)

Le chantier a fait partie d'un consortium de 7 entreprises participant à un projet de nouvelle navette fluviale à **propulsion hydrogène** pour le service nantais Navibus.

Il a construit un catamaran de 10,4m de longueur pour 3,8m de largeur, avec coque en aluminium. Ce bateau peut transporter jusqu'à 25 passagers et des vélos. Deux piles à combustible hybridées avec des batteries électrochimiques constituent son énergie. Cette navette nantaise est en service sur l'Erdre depuis avril 2018.

(Source : article Mer et Marine publié le 16/05/2018)

## PRIVILEGE MARINE

Cette société par actions simplifiées a son siège social aux Sables d'Olonne. Elle est spécialisée dans la construction en polyester et la conception de catamarans personnalisés haut de gamme. Depuis sa reprise en 2017 par la société Aurelius actionnaire du chantier allemand Hanse Yachts AG, la société a doublé sa production. Elle produit des bateaux dont les prix se situent entre 1,2 et 4,5 millions d'euros.

Réalisation sur 2018 :

Mise à l'eau d'un catamaran habitable de croisière «Infinity-of-faith» de 15 mètres, exemplaire unique personnalisé avec un intérieur haut de gamme.

(source : article France Bleu du 3 octobre 2018)

## Etablissement DELAVERGNE

Cette société par actions simplifiées est implantée à Avrillé, elle est spécialisée dans la construction navale en aluminium. En 1990, le chantier a démarré par la construction d'un premier bateau, un catamaran en aluminium de 16 m pour la mytiliculture. L'effectif est constitué de 12 personnes.

Réalisations sur 2018 :

Ce chantier a livré en mars 2018 un navire à passagers pour le tourisme fluvial «LE BERNARD PALISSY III» d'une longueur de 24,60 mètres et de 6,30 m de largeur, en aluminium, pouvant accueillir 149 passagers. Destiné à des promenades sur la Charente autour de Saintes, ce bateau est propulsé par 2 moteurs électriques. Propulsion électrique sans émission de CO2. La fourniture d'énergie en navigation est complétée par des panneaux photovoltaïques pour les instruments de navigation en 24 volts. Il a construit un navire aquacole «OCEANICOR II» de 25,37 mètres, d'une puissance de 245 kW pour les établissements Vérine de Charron en Charente-Maritime. Ce navire doté d'une large plage arrière est équipé pour travailler les moules. Construction d'un chaland aquacole amphibie «ANTARES II», de 18,9 m et 313 kW, pour la société de la famille HURTAUD du Viviers-sur-Mer(35).

Le chantier a également construit des plateformes reliées par des poutrelles pour l'accueil d'un restaurant sur la Loire à Saumur.

(Sources : Journal Ouest France du 21 septembre 2018, Le marin du 3 mai 2018, du 7 mars 2019. Mer et Marine publication du 18 mai 2018)

## LA CONSTRUCTION NAVALE

## PLASTI-PÊCHE

Cette société à responsabilité limitée a son siège social à l'Aiguillon-sur-Mer. En activité depuis 30 ans, elle est spécialisée dans la construction de navires en polyester de pêche de 9 à 15 mètres, elle compte un effectif de 19 personnes.

Réalisations sur 2018 :

Un chalutier de 14,95 m d'une puissance de 250 Kw pour un armateur d'Arcachon.

Un navire polyvalent (chalut-draque) de 11,97m, d'une puissance de 160 Kw pour un armateur d'Erquy.

En parallèle, le plan de charge du chantier est complété par une activité de réparation navale.

(sources : Le marin du 9 août 2018 et du 7 mars 2019)

## ALUBAT Chantier naval

Cette société par actions simplifiées implantée au Château d'Olonne compte 32 salariés et construit des bateaux de grand voyage en aluminium.

Ce chantier est aujourd'hui la propriété d'un groupe de quatorze actionnaires dont une majorité d'entrepreneurs vendéens et quelques propriétaires de bateaux. Il vise une clientèle qui souhaite voyager au long cours.

La société indique avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel autour de 3,5 millions d'euros et livré une douzaine de navires par an.

Les besoins de la clientèle ayant évolué, la gamme OVNI s'est étoffée en 2018 avec le lancement d'un nouveau modèle de mono coque 100% aluminium, l'OVNI 450, dériveur de 14,15m.

Le chantier a réalisé en sous-traitance un bateau en aluminium de type Heliodrive 900 livré à l'automne dernier. Un catamaran de 9 mètres pour les clubs de plongée.

Il a un projet de construction d'un catamaran de près de 15 mètres en aluminium pour la croisière.

(source : Le Marin du 6 septembre 2018)

## J COMPOSITES

Société par actions simplifiée dont le siège social est basé à Olonne sur Mer. Créée en 2010, elle emploie une cinquantaine de salariés.

Elle fabrique deux gammes, celle des bateaux sportifs et celle de la croisière rapide, sous licence américaine J Boats

Réalisations sur 2018 :

Le dernier né est le voilier sportif performant haut de gamme de 10 mètres le J99.

La société indique que sa clientèle est pour 20 % française, elle produit entre 200 et 250 bateaux chaque année et que son chiffre d'affaires est d'environ 8 millions d'euros.

(Sources : Ouest France du 29 novembre 2018 et le journal des Sables du 28 février 2019)

## Le chantier des Ileaux

Fondée en 2002 et située à Noirmoutier, l'activité de cette société se répartit entre la restauration de navires anciens en bois, parfois d'origine scandinaves, et récents, ainsi que l'hivernage de bateaux et la construction neuve.

Elle a dû faire face à un incendie en 2015. L'effectif peut monter à 15 personnes lors des pics d'activité. (source : Ouest France du 4 octobre 2018)

Ce chantier est labellisé Entreprise du Patrimoine Vivant. Il s'agit d'une marque de reconnaissance de l'État mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Ce label est attribué pour une période de 5 ans, il est décerné par le Ministre de l'Économie et des Finances. Créé par la loi du 2 août 2005 en faveur des PME, le label peut être attribué à toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire.

(source: <http://www.patrimoine-vivant.com/fr>)

## Filière de recyclage des navires : REP

(responsabilité élargie des producteurs)

La filière REP des navires de plaisance en fin d'usage est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Cette filière est un dispositif unique au monde dans le domaine de la plaisance. Elle répond à de nombreux enjeux (recyclage des bateaux issus de la plaisance en mer ou en eaux intérieures, développement de l'économie circulaire. L'objectif est ambitieux : déconstruire 22 700 bateaux d'ici fin 2023.

(source: publication infos plaisance N°9 janvier 2019 de la DGITM)



L'arrêté du 21 février 2019 du MTES publié au JO du 2 mars 2019 porte agrément d'un éco-organisme de la filière des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport en application de l'article R.543-303 du code de l'environnement. L'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) déclarée à la préfecture de Caen, inscrite au répertoire national des associations est agréée sur la base de sa demande d'agrément.

23 constructeurs de bateaux se sont réunis au sein de cette association et font notamment partie de l'APER : les sociétés Béneteau, Jeanneau, CNB, Dufour, Brunswick, Fountaine Pajot, Zodiac....

La liste des entreprises de déconstruction/recyclage agréées par l'APER pour la période 2019-2021 sera disponible sur le site [www.recyclermonbateau.fr](http://www.recyclermonbateau.fr) en 2019. (source : <https://mer-ocean>)

Les centres de déconstruction qui doivent répondre à un cahier des charges techniques et environnementales rigoureux, sont en train d'être sélectionnés par l'APER sur l'ensemble du territoire national. Les premières déconstructions débiteront entre avril et juin 2019 en fonction des départements.

### Création de la 1<sup>ère</sup> filière au monde de déconstruction de bateaux de plaisance

L'industrie nautique française fait ainsi figure de modèle au niveau mondial, puisque aucun autre pays n'a mis en place une telle filière de déconstruction. Les membres de l'APER (constructeurs et importateurs) représentent plus de 80% des bateaux de plaisance et de sport mis sur le marché national. Ces entreprises versent depuis le 1er janvier 2019 une éco-contribution pour financer la filière de déconstruction. (Source : article Mer et Marine du 07/03/2019)

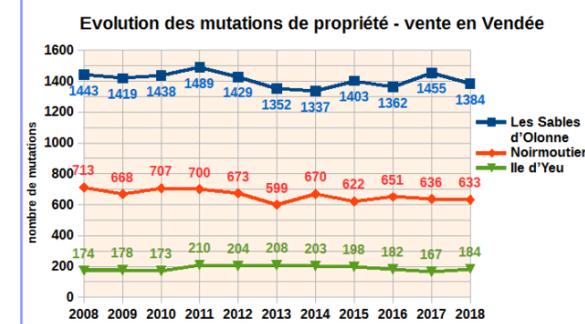
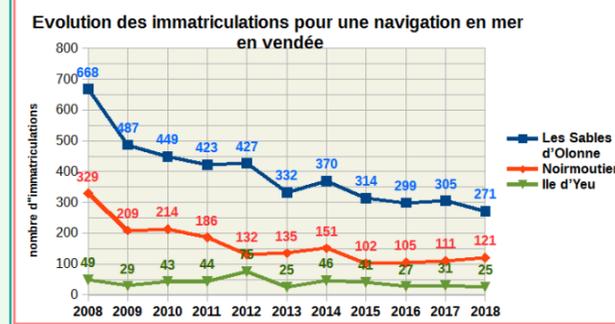
## La plaisance en chiffres

### >> L'immatriculation des navires de plaisance

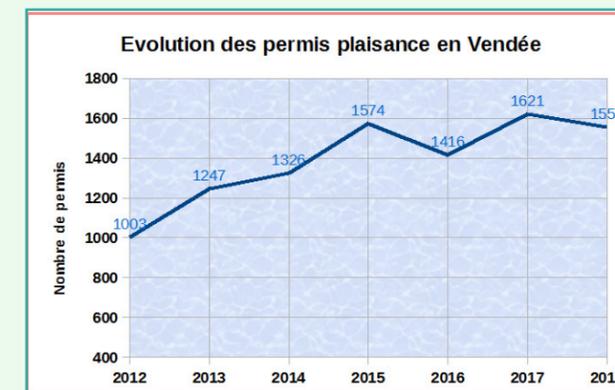
En 2018, la DML a enregistré :

**417** premières immatriculations (navires neufs) dont **271** aux Sables, **121** à Noirmoutier et **25** à Yeux.

**2 201** mutations de propriété (vente de navires existants) dont **1384** aux Sables, **633** à Noirmoutier et **184** à Yeux.



### >> Les permis plaisance



En 2018 sur l'ensemble de la Vendée, **1482** permis côtiers (NO 179, LS 1219, YE 84),

**73** permis hauturiers et 26 permis fluviaux ont été délivrés par la DML.

(1506 permis côtiers, 115 permis hauturiers et 45 permis fluviaux en 2017)

	Parc plaisance du département en 2018			Total
	Voiliers	moteurs	Autres*	
Les Sables d'Olonne	4 950	14 721	798	20 469
Noirmoutier	2 150	8 731	406	11 287
Ile d'Yeu	783	2 389	195	3 367
<b>Total **</b>	<b>7 883</b>	<b>25 841</b>	<b>1 399</b>	<b>35 123</b>

Source données Astérie

\*Canôe/ Kayak/ surf motorisé,,,

\*\*Les propriétaires ne signalent pas systématiquement la destruction ou la mise au rebut de leur navire. Ces chiffres n'ont qu'une valeur d'indicateur de tendance pour chaque catégorie

Les voiliers représentent 22,44 % du parc du département, les navires à moteur 73,57 % et la catégorie « autres\*\* » 3,98 %. Les navires ayant une longueur inférieure ou égale à 5 m représentent 63 % (\*\*\*) du parc pour Noirmoutier 62 % pour l'Ile d'Yeu et 55 % (\*\*\*) pour Les Sables d'Olonne.

Les ports de plaisance

Les manifestations nautiques

Les ports de plaisance 2018

Sites	Nom du port	Total places	Dont places visiteurs	Dont sur corps morts
Baie de Bourgneuf	Port du Pont Neuf	95	2	0
	Port des Champs	64	1	0
	Port des Brochets	89	0	0
Noirmoutier	Port de Morin	902	4	40
	Port de Noirmoutier	166	50	/
	Port l'Herbaudière	640	50	/
Ile d'Yeu	Port Joinville	658	233	0
	Port de La Meule	70	0	70
Grand Littoral	*Port La Vie Saint Gilles Croix Vie	900	160	/
	Port Quai Garnier Les Sables d'Olonne	120	20	0
	Port Olona Les Sables d'Olonne	1273	100	0
	Port de Bourgenay	660	50	0
	Port Jard sur Mer	473	0	277
	Sud Vendée	La Faute sur Mer	250	/
	L'Aiguillon sur Mer	150	/	/
	La Tranche sur Mer	300	/	300

\*source des données : www.passeportescals.com

Par « manifestation nautique » il faut entendre toute activité exercée dans les eaux maritimes et susceptible d'appeler des mesures particulières d'organisation et d'encadrement en vue d'assurer la sécurité des participants et des spectateurs. Il peut s'agir de régates, de fêtes de la mer, de compétitions (natation), etc.

Toute manifestation nautique doit être le fait d'un organisateur unique et dûment identifié et doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès des délégations à la mer et au littoral

(voir rubrique Mer et Littoral sur le site de la préfecture de la Vendée - www.vendee.gouv.fr)

En 2018, la délégation à la mer et au littoral de la Vendée a instruit 136 déclarations de manifestations nautiques.

...des manifestations de compétitions sportives reconnues notamment :

- ▶ Solo Maître Coq (30 voiliers)
- ▶ Trophée port Olonna de mai à octobre (30 voiliers)
- ▶ Olonna cup (77 voiliers)
- ▶ Championnat ligue Laser (120 dériveurs en solitaire)
- ▶ Régate départementale de voile légère (30 voiliers)
- ▶ Ligue « Optimist » en solitaire (90 voiliers type optimist)
- ▶ Raid catamaran La Tranche/Ile de Ré (70 catamarans)
- ▶ 5ème édition Raid séverine Yeu-Les Sables (20 nageurs avec palme)
- ▶ Championnat de ligue de kitesurf (40 kitesurfs)
- ▶ Coupe régionale de surf (50 surfeurs)
- ▶ Course de Paddle Ile d'Yeu - St Jean-de-Monts (80 paddles)
- ▶ Championnat de ligue de planche à voile (70 véliplanhchistes)
- ▶ Vendée Va'a, course de pirogues (26 pirogues V6)
- ▶ Courses croisières des Ports Vendéens (85 voiliers)
- ▶ 32ème édition des foulées du Gois (1600 participants)

...dont certaines de grandes ampleur

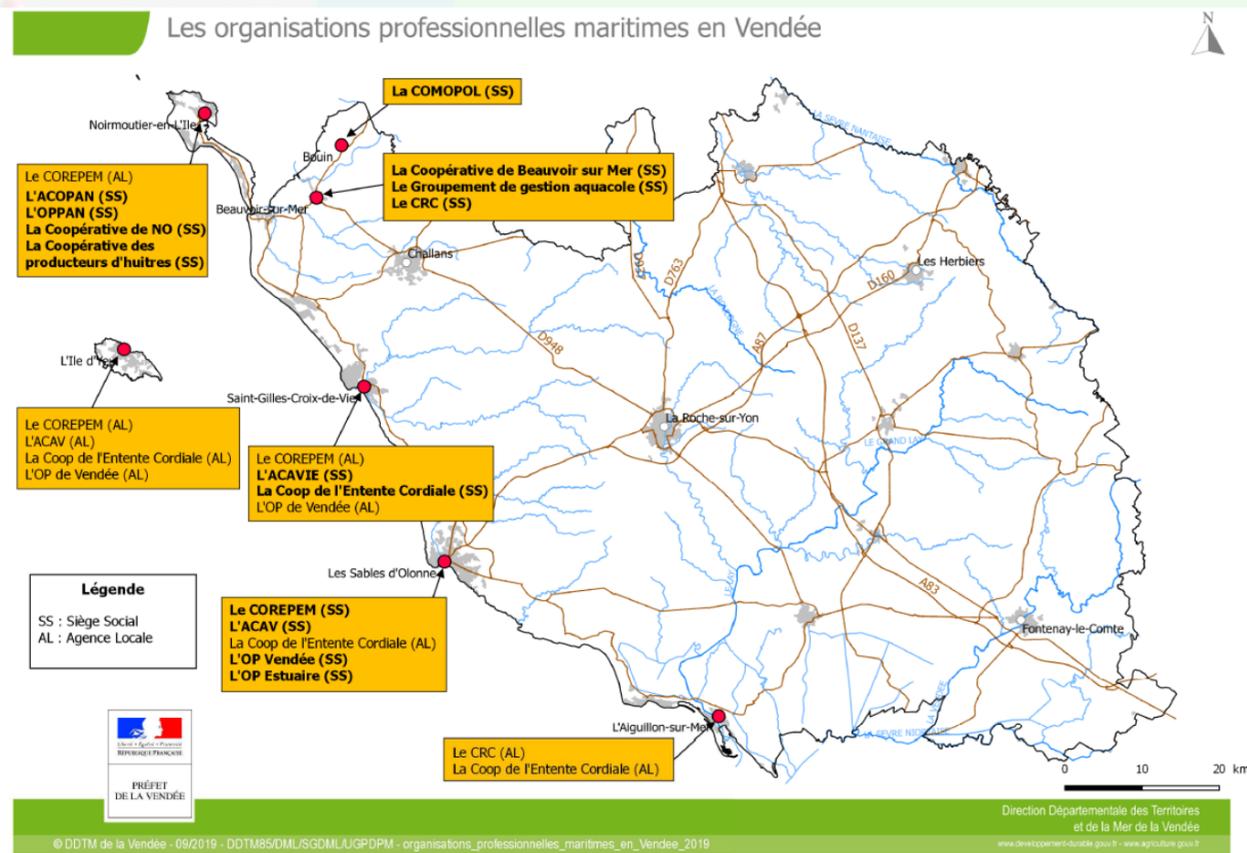
- ▶ Les Sables - Les Açores - Les Sables, course à la voile hauturière (72 voiliers)
- ▶ Raid WindSurf La Tranche - Ile de Ré - La Tranche (280 véliplanhchistes)
- ▶ 1000 milles, parcours hauturier Les Sables - Belle Ile - Les Sables (30 voiliers)
- ▶ Mondial J80 - régata vélique en baie des Sables (120 voiliers)
- ▶ La Solitaire URGO FIGARO, 2 villes étapes en Vendée (40 voiliers hauturiers)
- ▶ La Golden Globe Race (GGR) épreuve hauturière autour du monde (20 voiliers)

>> L'encadrement des activités nautiques

La pratique des véhicules nautiques à moteur (VNM) est très largement présente en Vendée. La Délégation à la Mer et au Littoral a délivré en 2018, 5 agréments au profit d'établissements nautiques proposant des randonnées encadrées de VNM pour des parcours couvrant l'ensemble du littoral Vendéen.



## Les organisations professionnelles



Plusieurs organisations professionnelles maritimes sont présentes sur le département de la Vendée :

- Le **COREPEM** (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de Loire et ses antennes)
- Le **CRC** (Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de Loire et son antenne)
- Les **sociétés coopératives maritimes présentes sous la forme des coopératives maritimes d'avitaillement, les groupements de gestion, les armements coopératifs et les organisations de producteurs.**

La délégation à la mer et au littoral de Vendée (DML85) assure le contrôle de 12 sociétés coopératives maritimes et a été présente en 2018 à 12 Assemblées Générales ainsi qu'à environ une quarantaine de Conseil d'Administration.

# LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

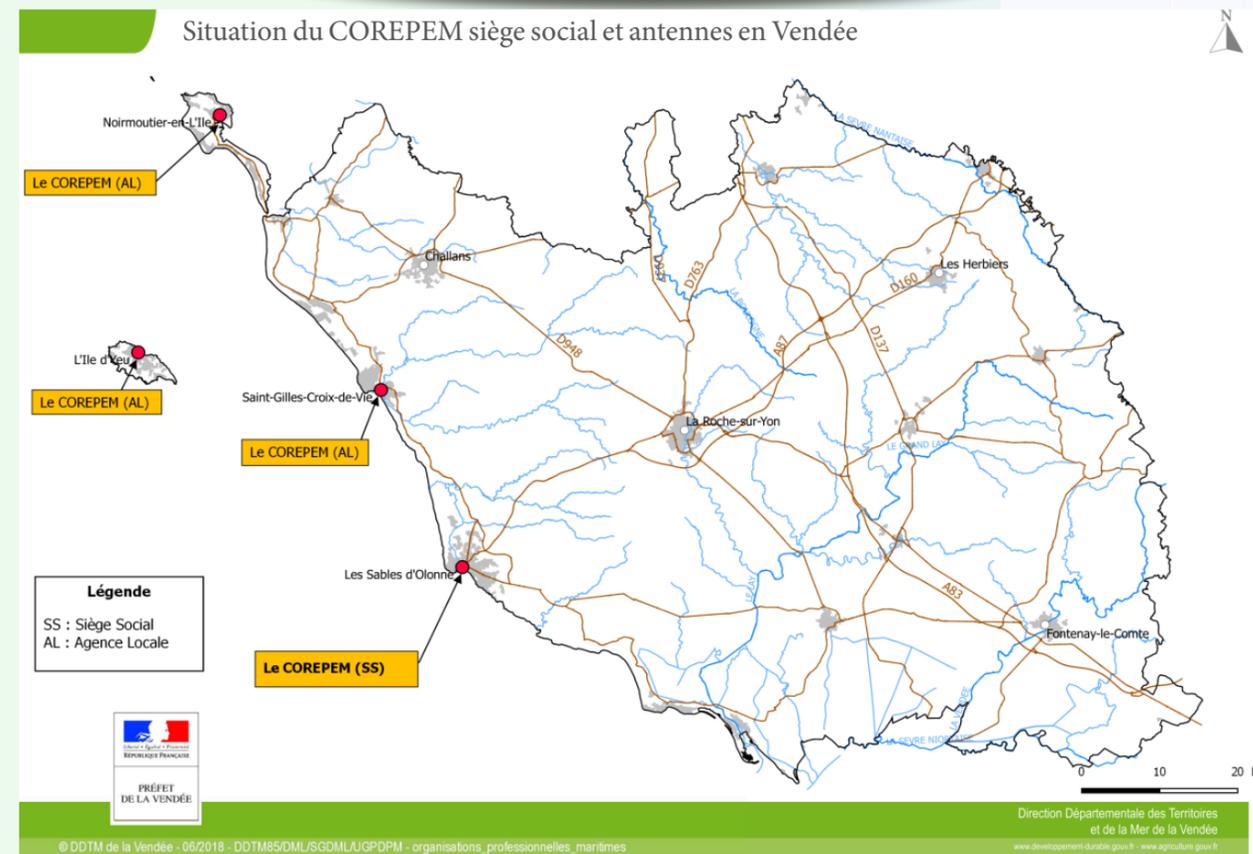
## Le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins en Pays de la Loire



Régi par le Code Rural et de la Pêche Maritime (Livre IX, articles L912-1 et suivants)

Ressort territorial : La Région des Pays de la Loire

Localisation siège social : Les Sables d'Olonne



Adhérent obligatoirement au Comité Régional les membres des professions qui, quel que soit leur statut, se livrent aux activités de production des produits de la pêche maritime et des élevages marins dans le ressort géographique du Comité Régional.



LES ACTIONS 2018

LES MISSIONS

- ▶ Représenter et promouvoir les intérêts généraux des pêcheurs et des éleveurs marins professionnels en Pays de la Loire
- ▶ Participer aux politiques publiques régionales pour favoriser une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture
- ▶ Participer à la réglementation sur les engins de pêche
- ▶ Réaliser des actions économiques et sociales en faveur des professionnels
- ▶ Adopter des délibérations pour une exploitation rationnelle des ressources
- ▶ Apporter un appui scientifique et technique aux professionnels de la pêche
- ▶ Participer à l'élaboration et l'application des réglementations de la gestion des ressources halieutiques (hors mises sous TAC et quotas)

Gestion des pêches :

Etude scientifique  
Requin Taupe (Précataupe)  
Aidée par des fonds FEAMP

Promotion du métier

Emploi  
Qualifications  
Participation à des forums  
Salons (ex Foire des Minées à Challans)

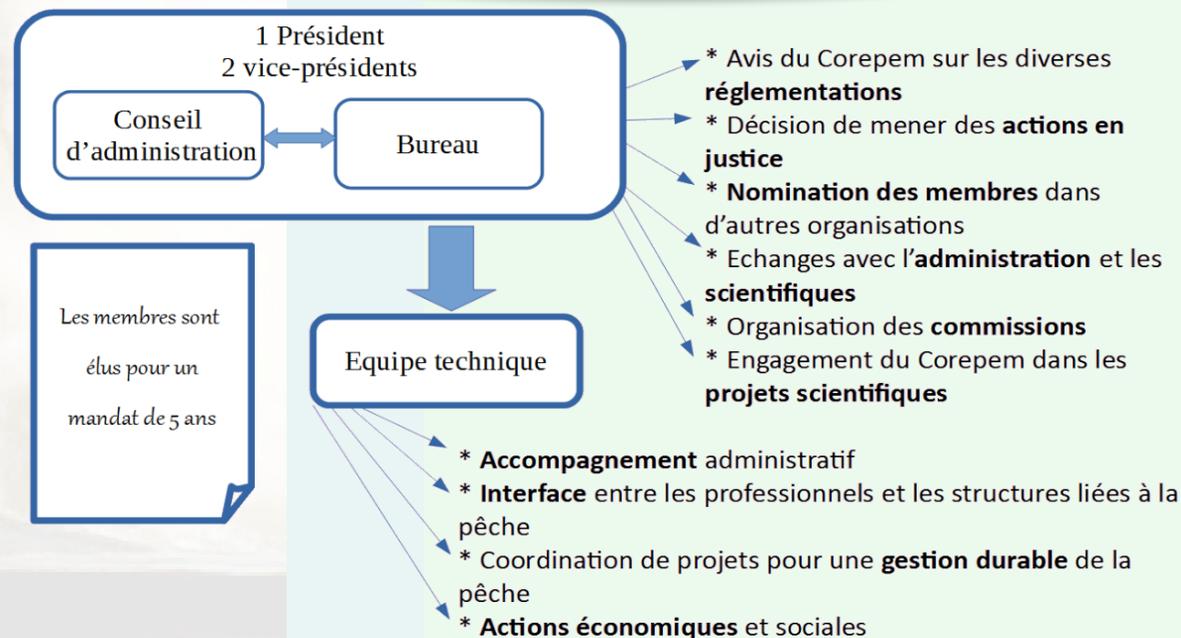
Accompagnement

Administratif  
Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

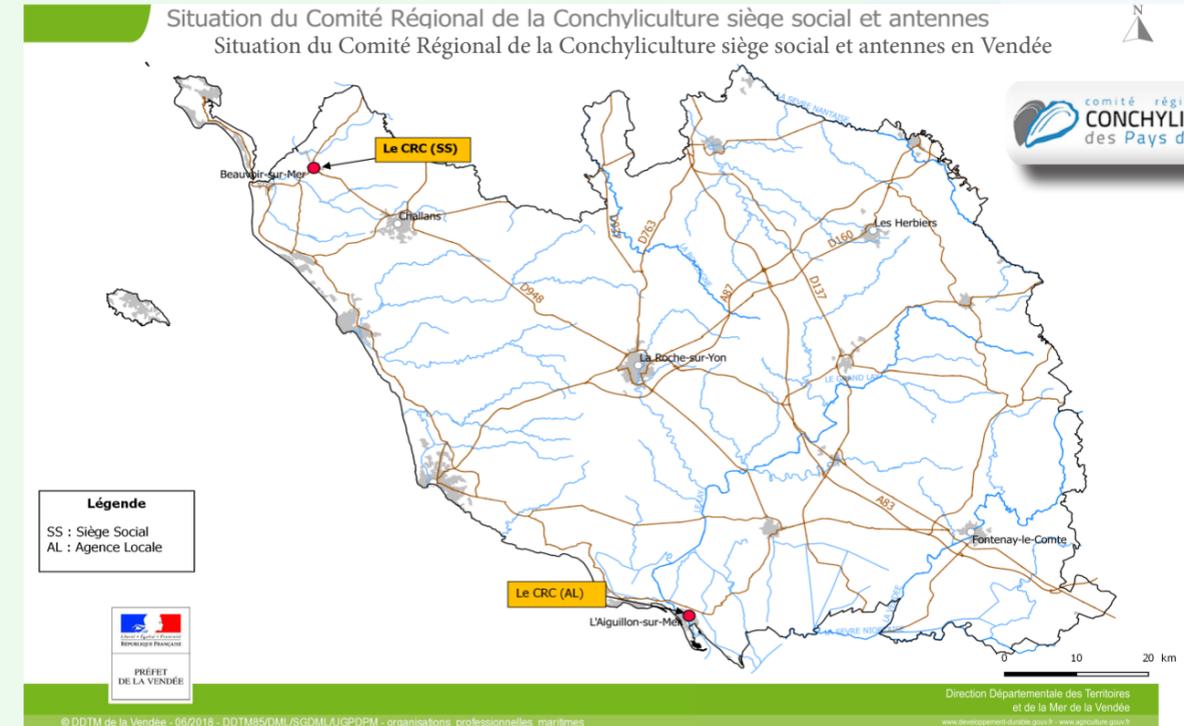
Consultation du public

Sur les décisions ayant une incidence directe ou significative sur l'environnement

L'ORGANISATION



Le Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire



LOCALISATION

**Siège social**  
Beauvoir-sur-Mer (Baie Bourgneuf)  
épicerie conchyliculture régionale  
**Antenne**  
L'Aiguillon sur Mer (secteur moules)

RESSORT TERRITORIAL

Sud de la Loire à la limite des départements de Vendée et Charentes

LES MISSIONS

**Etude, formulation et proposition de recommandations**  
méthodes de production, bonnes pratiques culturelles, adaptation production aux besoins du marché, coexistence activités sur une même zone

**Participation**  
à la protection et à l'amélioration des eaux conchylicoles

**Information**  
de ses membres sur les mesures prises par le comité national et en assurer l'exécution

**Promotion**  
en menant des actions de promotion en faveur des produits conchylicoles

**Formation**  
Prendre les mesures pour améliorer la formation professionnelle et emploi

ADHERENTS

Les professions qui, quel que soit leur statut, se livrent aux activités de production, de distribution et de transformation des produits de la conchyliculture

LES ACTIONS 2018

**Projet TESCOR** : suivi mortalité moules en Pays de Loire

## Les sociétés coopératives maritimes

LES ACTIVITES PRINCIPALES  
(degrés divers)

**Financement :** infrastructures, entretien bâtiments, glacière, ...  
**Avitaillement :** gaz-oil, matériel pêche, appâts, glace, ...  
**Prestations de services :** manutention, entretien, maintenance, ...  
**Armement coopératif**  
**Gestion comptable**  
**Commercialisation au grand public :** « Comptoir de la Mer »

IDENTIFICATION DES STRUCTURES

5 coopératives maritimes d'avitaillement  
4 groupements de gestion dont 3 armements coopératifs  
3 organisations de producteurs

### les coopératives maritimes

Coopérative Maritime  
Ostréicole des 3 polders

**Siège social :** Bouin  
**Forme juridique :** SARL coopérative maritime  
**Chiffre d'affaires au 30/06/2018 :** 740 463 €  
**Effectif :** 1 salarié

Coopérative des Producteurs  
d'Huitres de l'Île de Noirmoutier

**Siège social :** La Guérinière - Beauvoir sur Mer  
**Forme juridique :** SA coopérative maritime  
**Chiffre d'affaires au 31/03/2018 :** 2 653 927 €  
**Effectif :** 2 salariés

**Évènements marquants :** création site internet, médailles au Concours agricole, nouveau packaging avec nom de Noirmoutier

Coopérative Maritime  
de Beauvoir sur Mer

**Siège social :** Beauvoir sur Mer  
**Forme juridique :** SA coopérative maritime  
**Chiffre d'affaires au 31/12/2018 :** 2 924 254 €  
**Effectif :** 7 salariés

Coopérative Maritime  
de Noirmoutier

**Siège social :** Noirmoutier en l'Île  
**Forme juridique :** SA coopérative maritime  
**Chiffre d'affaires au 31/12/2018 :** 3 228 000 €  
**Effectif :** 9 salariés

**Évènements marquants :** prise de participation dans la SAS Cap Avenir Pêche Noirmoutier (projet rachat navires professionnels de pêche), promotion du métier par réalisation clip-vidéo et plaquettes + participation forum, projet travaux immobiliers.

Coopérative Maritime  
L'Entente Cordiale

**Siège social :** Saint Gilles Croix de Vie  
**Forme juridique :** SA coopérative maritime  
**Antennes :** l'Aiguillon sur Mer, Les Sables d'Olonne, l'Île d'Yeu  
**Chiffre d'affaires au 31/12/2018 :** 13 469 000 €  
**Effectif :** 80 salariés

**Évènements marquants :** changement de nom (ex Coopérative de Vendée), salon de la pêche en Ecosse, obtention licence vente vêtements marque Vendée Globe, investissements dans une machine à glace et enrouleur de chalut fixe, projet de fusion avec Coopérative de Charron.

## Les sociétés coopératives maritimes

### >> Les Groupements de gestion et Armements coopératifs

#### Acteurs importants de la filière

Leur nombre

4 groupements  
de gestion dont  
2 armements  
coopératifs

LES MISSIONS PRINCIPALES

#### Gérance pour leurs adhérents :

Comptabilité, facturation, tous actes liés à la vie du navire et des marins

#### Conseils en gestion :

Pour les sociétaires-adhérents et les armements de navires

#### Accompagnement :

Montage dossiers financiers et d'aides liés aux investissements ou à la modernisation des navires (France Filière Pêche, FEAMP, ...)

#### Co-partage financier :

Faciliter l'accès à la propriété des navires pour aider, notamment les jeunes marins, à financer de lourds investissements que représentent l'acquisition et l'exploitation d'un navire de pêche

IDENTIFICATION DES STRUCTURES

Armement Coopératif  
Artisanal Vendéen

**Société Anonyme**  
Situé aux Sables d'Olonne avec une antenne à l'Île d'Yeu  
80 navires en gestion dont 54 aux Sables 26 à Yeu  
Au 31/12/2018, copropriétaire de 11 navires

#### Évènements marquants :

- mise en flotte d'un Chalutier de 22 mètres
- sur LS, baisse du CA global après 3 belles années, tant en valeur qu'en tonnage, en partie expliquée par des arrêts techniques prolongés de plusieurs navires mais aussi par la hausse du prix du carburant
- sur YE, hausse du CA Avec tonnage stable

Armement COopératif des  
Pêcheurs Artisans Noirmoutins

**Société Anonyme**  
Situé au Port de l'Herbaudière à Noirmoutier  
- 56 navires en gestion  
- 2 ostréiculteurs  
- 6 sté hors pêche  
- 3 SCI  
Au 31/12/2018, copropriétaire de 3 navires

#### Évènements marquants :

- Promotion du métier de marin pêcheur dans différents collèges
- Création et participation dans la SAS
- Cap Avenir Pêche de Noirmoutier avec le but de financer l'achat de bateaux du port et/ou de l'extérieur
- Légère baisse du CA

Armement Coopératif  
Artisanal de la VIE

**Société Anonyme**  
Situé à Saint Gilles Croix de Vie  
- 49 navires en gestion dont :  
- 40 à Saint Gilles  
- 9 à l'Epoids (Beauvoir)

#### Évènements marquants :

- Légère baisse du CA
- Augmentation du coût du carburant

Groupement de Gestion Aquacole  
de la Baie de Bourgneuf

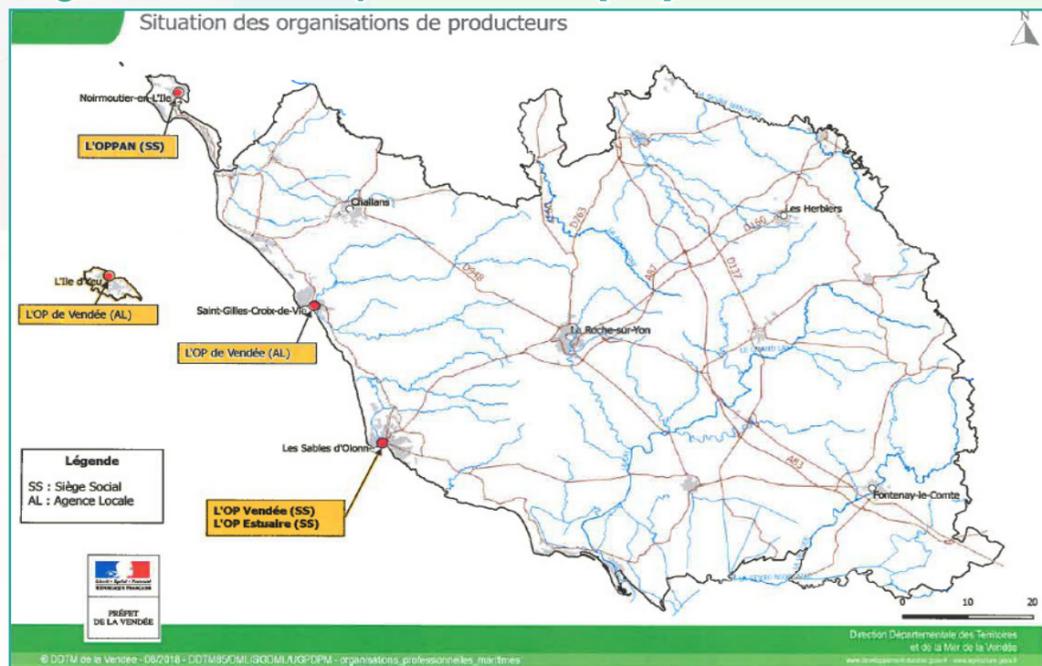
#### Société à Responsabilité Limitée

Située à Beauvoir sur Mer  
- 49 entreprises en gestion dont :  
- 23 ostréiculteurs  
- 4 pêcheurs  
- 6 GIE  
- 8 associations  
- 1 SCI  
- 7 autres

**Évènements marquants :**  
- Légère baisse du CA

## Les sociétés coopératives maritimes

### >> Les organisations des producteurs (OP)\*



#### LES MISSIONS PRINCIPALES

##### Gestion des droits de pêche

Gestion collective des sous-quotas  
 Établissement de plans de gestion par pêcheries  
 Délivrance des autorisations de pêche (délégation partielle de l'État)

##### Organisation du marché

Contribuer à l'approvisionnement en denrées alimentaires  
 Promouvoir des normes élevées de qualité et de sécurité des denrées alimentaires  
 Maintenir voire développer l'emploi de main-d'œuvre qualifiée  
 Défendre l'exercice d'activités de pêche viables et durables  
 Respecter strictement les règles de conservation et du droit de l'environnement  
 Valoriser la traçabilité des produits de la pêche  
 Permettre l'accès à des informations claires et complètes pour le consommateur  
 Éviter, voire réduire les captures non désirées  
 S'associer à l'élimination de la pratique de la pêche illicite, non déclarée, non réglementée  
 Améliorer les conditions de mise sur le marché des produits de la pêche  
 Stabiliser les marchés  
 Agir pour la rentabilité économique des armements à la pêche  
 Réduire l'impact de la pêche sur l'environnement  
 Prendre toutes mesures visant à améliorer la sélectivité des engins de pêche

##### Mais aussi :

Conseiller leurs adhérents  
 Effectuer des suivis scientifiques des différentes pêcheries

\*Régies par le Code Rural et de la Pêche Maritime (Livre IX, articles L912-1 et suivants)

# LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

#### OP VENDÉE

**Président**  
**José JOUNEAU**  
**Siège**  
**Les Sables d'Olonne**  
**Antennes**  
 Les Sables d'Olonne, Ile d'Yeu, Saint-Gilles

**Société Anonyme Coopérative à capital variable**

Exercice comptable au 31/12/2018

**Informations principales**  
 129 adhérents au 31/12/2018

**Volume de production**  
 En 2018  
 12 209 tonnes  
 50,351 M€ de chiffre d'affaires

**Espèces principales en volume**  
 1/ sardine pour 3 113 tonnes  
 2/ merlu pour 3 077 tonnes  
 3/ sole pour 579 tonnes

**Espèces principales en CA**  
 1/ merlu  
 2/ sole  
 3/ bar

**Évènements marquants :**  
 - Travail sur l'écolabel thon rouge pêché à la ligne  
 - Les obligations de débarquements  
 - Sur la réduction des captures accidentelles de cétacés (répulsifs acoustiques)

#### OPPAN

**Président**  
**Alain BURGAUDEAU**  
**Siège :**  
**L'Herbaudière (Noirmoutier)**

**Société Anonyme Coopérative à capital variable**

Exercice comptable au 31/12/2018

**Informations principales**  
 82 adhérents au 31/12/2018

**Volume de production en 2018**  
 1 993 tonnes  
 13 971 M€ de chiffre d'affaires

**Espèces principales en volume débarquées par les adhérents en 2018**  
 1/ Sole pour 415 tonnes  
 2/ Congre pour 379 tonnes  
 3/ Baudroie pour 173 tonnes

**Espèces principales en CA**  
 1/ Sole  
 2/ Bar  
 3/ Baudroie

**Évènements marquants :**  
 - Souscription lors de la constitution au capital de la société Cap Avenir Pêche de Noirmoutier  
 - Augmentation du CA et du résultat pour l'exercice

#### OP ESTUAIRES

**Président**  
**Mickaël VALLEE**  
**Siège**  
**Les Sables d'Olonne**

**Société Anonyme Coopérative à capital variable**

Exercice comptable  
 Au 30/06/2018

Regroupe les professionnels maritimes et fluviaux exerçant la pêche à la civelle

**Informations principales**  
 168 adhérents

**Campagne 2018/2019**  
 Regroupe 144 professionnels et 13 pour le fluvial exerçant la pêche à la civelle

**Évènements marquants :**  
 - Mise en service d'un centre de stockage collectif de civelles  
 - Projet CIVOBS (étude)  
 - Opération de repeuplement Ile de Saint Aubin

# LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP)

Le FEAMP a connu en 2018 sa 1ère année de fonctionnement «à plein régime». Les paiements ont en effet atteint un total de 124,5 M€ au 31 décembre 2018. La France atteint l'objectif qui lui était assigné par la Commission européenne pour 2018 et évite ainsi de perdre une partie de son enveloppe de crédits européens (le «dégagement d'office»).



## FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP) 2014-2020 EN FRANCE

Contribuer au développement durable de la pêche et de l'aquaculture et préserver les zones côtières.

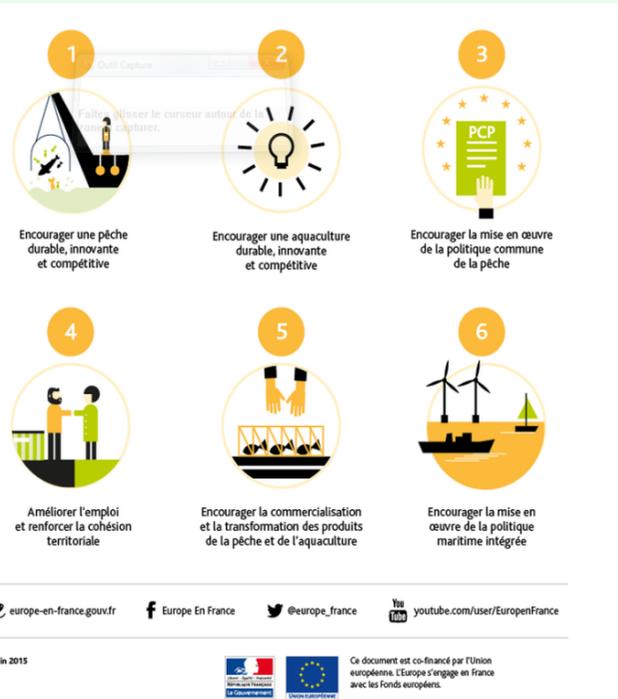
Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) constitue le volet budgétaire de la politique commune de la pêche (PCP) et de la politique maritime intégrée.

588 millions d'€

un programme national

En France, le programme opérationnel FEAMP est géré par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La gestion d'une partie des mesures du FEAMP est déléguée aux Régions littorales.

L'enveloppe globale pour la Région des Pays de la Loire est de 14 498 310 euros (en incluant l'assistance technique de 1 347 048 euros).



## Comment?

Dans la région des Pays de la Loire, les mesures nationales sont instruites par la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest Division pêche et aquaculture à Rennes et par France Agrimer. Les mesures régionales sont instruites par les services du conseil régional à Nantes.

Avant validation par les élus du Conseil Régional en commission permanente, les dossiers de demandes sont présentés devant l'instance régionale de sélection des projets, structure consultative regroupement des représentants des activités économiques liées à la pêche et à l'aquaculture ainsi que des collectivités et des administrations.

Les demandes d'aide FEAMP se font soit par appels à projets, soit au fil de l'eau, en fonction des mesures concernées. Pour chaque demande d'aide, le formulaire doit être accompagné des annexes techniques propres à chaque mesure du FEAMP

# LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP)

## Quelques exemples de dossiers FEAMP déposés en Vendée

Des dossiers ont été déposés dans le cadre de la mesure n° 31 **aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs**, acquisition de navires en première installation.

De la mesure n° 41.1 **efficacité énergétique** et atténuation du changement climatique par la remotorisation de navires.

De la mesure n°43, à travers le plan régional d'organisation et d'équipements des ports de pêche (PROEPP), **ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée**, la chambre de commerce et d'industrie de la Vendée a déposé des dossiers pour des investissements pour la criée des Sables d'Olonne.



De la mesure n° 48.1 **investissements productifs en aquaculture** (construction et équipement nurserie, l'agrandissement établissement ostréicole et acquisition matériel ostréicole, construction bassins de purification)

France Agrimer a été le service instructeur pour les dossiers de demande d'aide déposés par les conchyliculteurs pour la mesure FEAMP n° 56.1.F (**Mesures relatives à la santé et au bien être des animaux /suspension temporaire d'activité pour les conchyliculteurs**) suite aux mortalités mytilicoles sur le département de la Vendée.

Les organisations de producteurs ont déposé des dossiers de demande d'aide pour les **plans de production et de commercialisation** dans le cadre de la mesure n° 66 du FEAMP

Dans le cadre du FEAMP, le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPME) s'est associé au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) pour le montage du dossier consacré à l'animation des sites Natura 2000 du Plateau du Four et Plateau de Rochebonne intitulé «PLATFORM N2000». En tant qu'opérateurs historiques et animateurs par la suite, le COREPEM, pour le site Natura 2000 du Plateau du Four et le CNPME, pour le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne, ont le souhait de renouveler leur implication directe dans une nouvelle phase d'animation partagée qui s'étendra jusqu'en mars 2020.



## Le FEAMP en région Pays de la Loire

Début février 2019, 114 dossiers ont été sélectionnés et programmés, pour un montant d'aide publique de 8,15M€ (dont plus de 6M€ du FEAMP, 532 K€ de l'État, environ 1,38M€ de la Région et 120 K€ des Départements). Pour les mesures régionalisées, les mesures les plus consommées sont la n°69 «transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture» et la n° 48.1 «investissements productifs en aquaculture». (Source Newsletter du SMIDAP avril 2019)

## L'obligation de communication

Communiquer sur le soutien financier de l'Union Européenne est une obligation réglementaire commune à tous les fonds européens. Le bénéficiaire d'une aide au titre du FEAMP est tenu de mettre en œuvre une communication proportionnelle à l'ampleur de l'opération subventionnée

## Le Futur FEAMP

La commission européenne a présenté le 12 juin 2018 sa proposition de futur FEAMP. Plus simple et plus flexible, le montant global prévu baisse de 4%, 6,14 milliards d'euros pour la période 2021-2027 contre 6,4 milliards pour la période 2014-2020.

### Liens utiles :

- <http://www.europe-en-france.gouv.fr>
- <http://www.agriculture.gouv.fr/le-feamp-mode-emploi>
- <http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Aides/FEAMP>
- <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/aides-publiques-r85.html>
- <http://www2.paysdelaloire.fr/beneficier-de-fonds-europeens/repondre-a-un-appel-a-projet/feamp-affaires-maritimes-et-peche/>

### Contacts utiles :

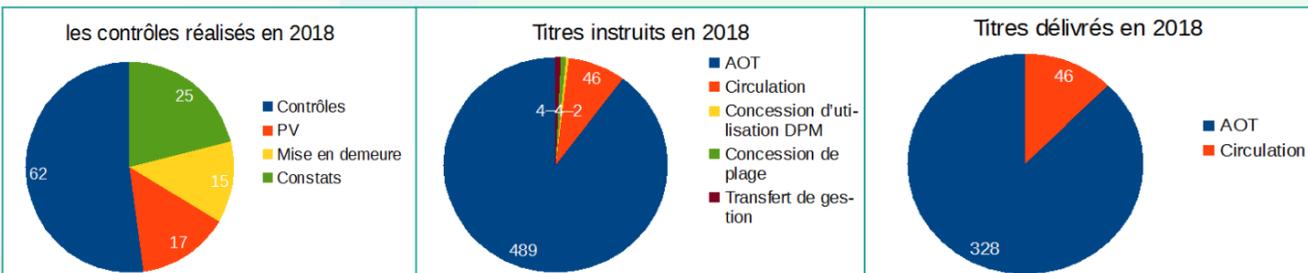
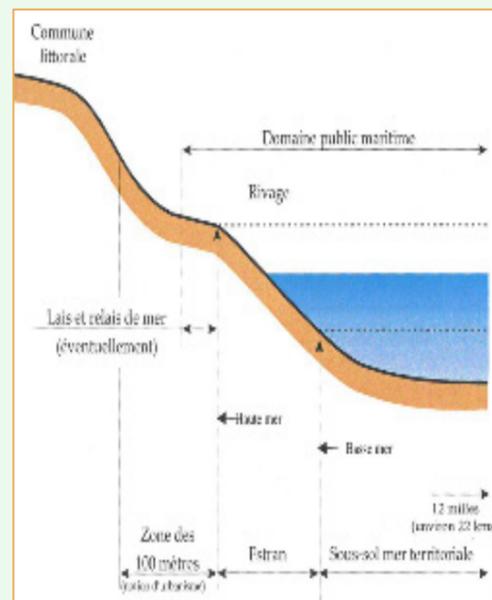
Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest - Division Pêche Aquaculture à Rennes  
Direction de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Agroalimentaire (DAPA) de la Région Pays de la Loire - Service Pêche et Aquaculture.

Qu'est-ce-que le DPM ?

Le Domaine Public Maritime représente le sol et le sous-sol de la mer, à partir des 12 milles nautiques en mer, jusqu'au niveau des plus hautes eaux à terre, auxquelles s'ajoutent les lais et relais de mer. Les plages font partie de ce domaine public maritime (DPM), destiné à la libre circulation piétonnière.

Le fort attrait touristique de cet espace suscite des projets de développement d'activités à caractère commercial. Dès lors, il apparaît nécessaire de réguler les activités sur le DPM afin de maintenir l'harmonie de cet espace fragile. C'est dans ce cadre que l'État délivre des titres domaniaux afin de garantir l'équilibre entre la liberté de circuler et le développement de l'économie locale. Pour ce faire, l'Etat a élaboré la stratégie de gestion du DPM. Celle-ci a pour objectif de définir les grandes orientations de gestion de cet espace. La stratégie de gestion du DPM ayant été validée par le préfet de la Vendée, elle doit maintenant être déclinée en actions permettant de mieux lutter contre les usages non conformes du DPM et les atteintes aux écosystèmes littoraux et ce, en vertu du principe que : nul n'est autorisé à occuper le domaine public maritime sans autorisation en dehors d'un usage piétonnier.

À ce titre, les opérations de contrôle des occupations du DPM se sont renforcées en 2018 et ont donné lieu à des procès verbaux de contravention de grande voirie qui ont été transmis pour traitement à la justice administrative.



La comparaison des deux figures illustre la complexité et la durée d'instruction des titres domaniaux (variant de 2 à 18 mois environ). Les autorisations d'occupation temporaires (AOT), qui sont les principaux titres délivrés, correspondent aux activités temporaires sur la plage, qu'elles soient commerciales ou non. Leur durée n'excède pas trois mois en général, allant généralement du 15 juin au 15 septembre et représentent les activités balnéaires telles que les clubs de jeux ou encore les écoles de surf ou de voile implantées sur la plage. Les autorisations de circulation sont largement sollicitées, notamment en hiver pour les travaux de mise en sécurité des ouvrages de protection sur le littoral.

Les concessions de plages sont les titres délivrés aux communes qui ont exercé leur droit de priorité pour gérer les plages sur leur territoire. Accordées pour 12 ans maximum, elles gèrent en direct les activités balnéaires sur le DPM et concernent les communes suivantes :

- La Barre de Monts (plage de Fromentine)
- Notre Dame de Monts (plage centrale)
- Saint Jean de Monts (grande plage)
- Saint Hilaire de Riez (plages des Demoiselles, des Becs, des Mouettes, de la Parée Préneau, de Sion, de Riez, de la Pège, et des Cinq Pineaux)
- Saint Gilles Croix de Vie (une concession pour la plage de Boisvinet et une différente pour la Grande plage)
- Olonne-sur-Mer (Plage de Sauveterre, plage des Granges)
- Les Sables d'Olonne (plage des Sables d'Olonne jusqu'à la petite jetée du Tanchet)
- Le Château d'Olonne (plage de Tanchet)
- Jard sur mer (en projet)
- La Tranche-sur-Mer (Plage de Terrière jusqu'à la plage de la Porte des îles)
- La Faute sur mer (plage de la Belle Henriette jusqu'à la plage de la Barrique et des Amourettes)

Tout projet d'activité balnéaire sur une de ces plages doit faire l'objet d'une demande directement auprès des services municipaux de la commune. En dehors de ces communes, les projets d'activités balnéaires sur le DPM sont à déposer au service « Gestion Durable de la Mer et du Littoral » de la DDTM.

Les Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) sont des zones permettant le mouillage de bateaux de plaisance. Toute demande de mouillage peut être déposée auprès des mairies concernées ci-dessous :

- Noirmoutier (Baie de Bourgneuf au large de la plage des Sableaux, de l'Anse Rouge, des Dames et des Sableaux : 205 mouillages)
- La Barre de Monts (Fromentine : 40 mouillages)
- Saint Jean de Monts (au nord de la Grande plage : 50 mouillages)
- Saint Hilaire de Riez (au large de la plage de Sion : 40 mouillages)
- Saint Gilles Croix de Vie (sur la rivière «La Vie» entre le pont de la Concorde et celui de la Rocade (RD38B) : 140 mouillages)
- L'Aiguillon sur Mer (Banc Cantin : 53 mouillages ; grande jetée de l'Eperon des Sablons: 40 emplacements)
- La Faute sur Mer (Appontements de la Claire Joie : 60 emplacements)
- La Tranche sur Mer (Sainte Anne : 80 emplacements ; Les Jards : 60 emplacements ; Anse du Maupas : 232 emplacements)
- Puyravault (Porte de l'Epine: 44 emplacements)
- St Michel en l'Herm (20 emplacements)

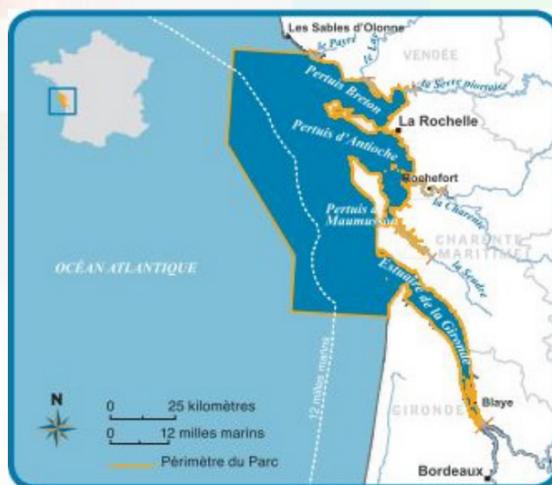
Une des particularités de la Vendée lié au patrimoine repose sur la présence de cabines de plage, notamment sur l'île de Noirmoutier. Ces cabines disposées sur le domaine public maritime font l'objet d'une autorisation d'occupation pour une durée de 5 ans (AOT) sur les plages suivantes et ont fait l'objet d'une instruction en 2017 en vue d'une nouvelle autorisation pour la période 2018-2022 :

- Plage de l'Anse Rouge : 28 cabines
- Plage des Dames : 71 cabines
- Plage du Mardi Gras : 4 cabines
- Plage des Sableaux : 87 cabines
- Plage Saint Pierre : 28 cabines

Par ailleurs, les concessions d'utilisation du DPM concernent par exemple les ouvrages de défense contre la mer ou encore les projets éoliens en mer. Leur durée d'instruction dépasse une année et ce titre domaniaux est accordé pour une durée de titre de 30 ans en moyenne.

Enfin, le domaine public maritime se prête à la réalisation de compétitions sportives ponctuelles de plus en plus nombreuses et variées dans le département de la Vendée. Parmi elles, on peut noter des manifestations de surf, de paddle, de char à voile, de planche à voile et de triathlon. De par leur envergure en matière de participants, ces manifestations nécessitent une autorisation d'occuper le DPM pour garantir le principe de libre accès aux plages et à la mer en tout temps et à tout le monde. La principale évolution réglementaire ayant marqué la gestion du DPM en 2018 repose sur la sélection obligatoire ainsi que la publicité préalable à toute autorisation d'occupation du DPM à vocation économique et commerciale. Ainsi, tout porteur d'un tel projet sur le DPM peut se porter candidat en consultant le site internet des services de l'État en Vendée, rubrique politiques publiques, sous-rubrique « Mer, Littoral et pêche » et section « espaces marins et littoraux».

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Le mardi 26 juin 2018, le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité a approuvé le plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, voté le 13 avril 2018 par le conseil de gestion du Parc

### Les enjeux et les objectifs du plan de gestion

Le plan de gestion permet de construire un projet de territoire en mer qui servira de cadre à l'ensemble des actions du Parc pour la période 2018-2033, échelle de temps significative à la fois pour les évolutions environnementales et sociétales.

Dans le plan de gestion, 50 objectifs ont été définis pour répondre aux enjeux interdépendants suivants :

#### Le bon fonctionnement des écosystèmes marins du Parc : une biodiversité marine préservée et un support pour les activités maritimes

- les dynamiques hydrosédimentaires, un facteur essentiel du fonctionnement du système Gironde-Pertuis,
- des quantités d'eau douce déterminantes pour un espace marin sous influence fluviale,
- la qualité de l'eau et des sédiments, un enjeu central pour les écosystèmes et les activités,
- le milieu vivant : un patrimoine, des ressources, des fonctions,

#### Le développement durable des activités maritimes ; des activités socio-économiques ancrées dans leur territoire et respectueuse des écosystèmes marins

- une activité conchylicole dynamique, sensible à la qualité de l'eau et en interaction avec le milieu marin,
- une pêche diversifiée, exploitant une ressource à forte valeur ajoutée, en interaction avec les espèces et habitats marins,
- des activités industrielles maritimes compatibles avec la préservation du milieu marin,
- des ports nombreux et divers, supports d'une économie maritime, littorale et territoriale respectueuse du milieu marin,
- des activités de loisirs multiples et très pratiquées, valorisant et préservant le milieu marin, sur un plan d'eau exceptionnel

La sensibilisation du plus grand nombre, acteurs maritimes, littoraux et terrestres.

## L'EXTRACTION DES GRANULATS MARINS

Quatre concessions et un permis exclusif de recherche ont été accordés dans les Pays de Loire, au large de la Vendée et de la Loire-Atlantique. Un dossier de demande de concession (Astrolabe) est en cours d'instruction. Il est à noter, depuis septembre 2017, l'arrêt du site du Pilier dont la concession est arrivée à échéance le 18 avril 2018. Les capacités de production du site du Pilier sont compensées par celles des sites de Cairnstrath A et Cairnstrath SN2.



ANDRÉ L			
Armateur propriétaire	D.T.M.	Pavillon	France
Armateur gérant	D.T.M.	IMO number	9318632
Tonnage brut	2 990 ums	Construit en	2005
Longueur	84,85 m	Chantier	Barkmeijer (Pays Bas)
Largeur	15,20 m	Propulsion	Moteur Wärtsilä 6L32
Port en lourd été	3 783 tonnes	Puissance :	3 000 kW
Port en lourd dragage	4 687 tonnes	Vitesse :	13 nds
Tirant d'eau été	5,70 m	Capacité du puits	2 500 m <sup>3</sup>
		Pompe de déchargement	1 700 kW

Le volume annuel maximum autorisé des concessions de granulats marins de nature siliceuse accordées en Pays de Loire s'établit à **4,28 millions de tonnes par an jusqu'en 2027**.

En prenant en compte les échéances des concessions actuellement accordées, il s'établit à **3,98 millions de tonnes par an entre 2027 et 2031 pour arriver à 3,45 millions de tonnes par an à partir de 2031**.

## >> Concessions valides en Pays de Loire (source DREAL - Avril 2018)

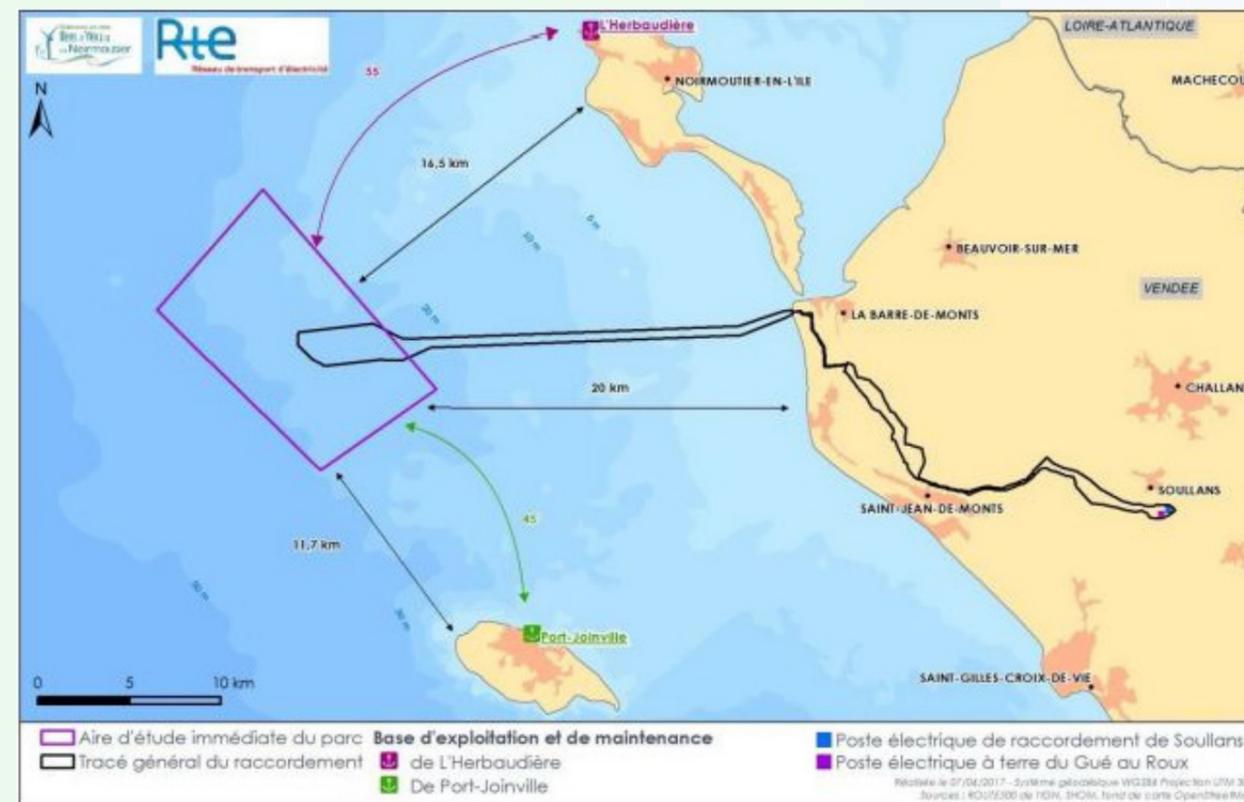
	CAIRNSTRATH A	CAIRNSTRATH SN2	PAYRE	GRAND CHARPENTIER	Total
Titulaires	DTM	Sablères de l'Atlantique Compagnie européenne de transport de l'Atlantique (CETRA) Société des dragages d'Ancenis	DTM Lafarge	Compagnie européenne de transport de l'Atlantique (CETRA) Sablères de l'Atlantique SARELO DTM	-
Échéance du titre	2037 (20 ans)	2037 (20 ans)	2031 (18 ans)	2032 (25 ans)	-
Volume annuel autorisé (tonnage équivalent autorisé)	900 000 m <sup>3</sup> (1 350 000 t)	1 400 000 m <sup>3</sup> (2 100 000 t)	350 000 m <sup>3</sup> (525 000 t)	200 000 m <sup>3</sup> (300 000 t)	2 850 000 m <sup>3</sup> (4 275 000 t)
Fin de l'autorisation de travaux	2037	2037	2031	2027	-
Production prévue entre 2018 et 2030	10 800 000 t	16 800 000 t	6 300 000 t	2 700 000 t (jusqu'en 2027)	36 600 000 t
Superficie autorisée	3,6 km <sup>2</sup>	5,6 km <sup>2</sup>	0,96 km <sup>2</sup>	2,46 km <sup>2</sup>	12,62 km <sup>2</sup>
Distance de la côte	18 km	18 km	8 km	3 km	-
Ratio d'occupation temporelle durée d'occupation de l'espace maritime /an	1	1	0,85 (restriction en octobre et novembre : 1 jour d'extraction par semaine)	0,75 (interdiction d'exploiter en décembre, janvier et février)	0,9 en moyenne
Navires autorisés <sup>9</sup>	Stellamaris André L.	Saint Pierre Michel DSR	Stellamaris, André L Côte de Bretagne Michel DSR	Moniflor, Penfret, Saint Germain, André L, Pays de Loire, Michel D.S.R, Saint-Pierre, Stellamaris	
Observations				L'exploitation de cette concession n'a pas démarré (contentieux autour de la taxe d'archéologie préventive)	

# PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DES ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

## >> Présentation du projet de parc

Dans le cadre d'un second appel d'offres national, l'État a désigné comme lauréat le 3 juin 2014 la société des Eoliennes en Mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) pour le projet de parc éolien de 496 MW au large de la Vendée. Simultanément, RTE doit également obtenir les autorisations (loi sur l'eau, occupation du DPM, DUP, ...) pour le raccordement électrique au continent.

Le projet comprend 62 éoliennes (8 MW, 202 m de haut en bout de pales), situées au plus proche à 11,7 km de l'île d'Yeu, à 16,5 km de l'île de Noirmoutier et à une vingtaine de kilomètres du continent.



La commission d'enquête publique a rendu un avis favorable pour l'ensemble des objets d'enquêtes toutefois assorti de réserves. Toutes ont été ou sont en cours d'être prises en compte. Reste la réserve relative à une « meilleure prise en compte des intérêts socio-professionnels de la pêche et de la conserverie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, par le biais d'une médiation conduite par l'État avec tous les acteurs locaux concernés, dont le consortium » qui suppose une action s'inscrivant dans la durée.

## > Autorisations accordées

**Pour EMYN**, par arrêtés du 29 octobre 2018, le préfet de la Vendée a accordé des autorisations au titre de la loi sur l'eau pour le parc éolien off-shore et pour chacune des bases de maintenance. Par arrêté du 29 octobre 2018, le préfet approuve la convention d'utilisation du domaine public maritime sollicitée. L'arrêté « dérogation espèces protégées » a été signé par le préfet le 19 décembre 2018.

Le ministre a autorisé par arrêté du 12/10/2018 EMYN à exploiter le parc éolien.

**Pour RTE**, un arrêté de DUP expropriation sollicité par RTE pour la construction du poste électrique intermédiaire à Soullans a été signé le 22 novembre 2018. Un arrêté de modification du SAGE Vie et Jaunay a été signé le 4 décembre 2018. L'arrêté d'approbation de la Concession d'Utilisation du DPM a été signé le 12 décembre, puis l'arrêté loi sur l'eau le 19 décembre 2018.

Le ministère de la transition écologique et solidaire a signé l'arrêté de DUP liaison, valant mise en servitude, au titre du code de l'énergie le 7 décembre 2018.

# NOUS CONTACTER

Pour connaître les missions de la Délégation à la Mer et au Littoral de la Vendée, effectuer vos démarches, voir l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée ou pour contacter vos interlocuteurs :

Passer par le portail internet des services de l'Etat en Vendée :

<http://www.vendee.gouv.fr>

Rubrique : Services de l'Etat / Mer et Littoral

## Services de l'Etat : Mer et Littoral

Trois services opérationnels à la Délégation à la Mer et au Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée localisés aux Sables d'Olonne :

- le service économie maritime et gens de mer
- le service régulation des activités maritimes et portuaires
- le service gestion durable de la mer et du littoral

Trois services territoriaux de la Délégation à la Mer et au Littoral :

- Saint Gilles Croix de Vie,
- L'Ile d'Yeu,
- Noirmoutier en l'Ile

assurant le relais sur le territoire des missions portées par la Délégation à la Mer et au littoral

### Délégation à la mer et au littoral

1 quai Dingler  
85109 Les Sables d'Olonne  
Tél. : 02 51 20 42 10  
Fax : 02 51 20 42 11  
Courriel :  
ddtm-dml@vendee.gouv.fr

### Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi  
de 9H00 à 12H00  
et 14h00 à 16h30



**Service territorial de l'Île d'Yeu**  
 3, rue Galiote  
 85350 L'Île d'Yeu  
 Tél. : 02 51 59 42 60

**Horaires d'ouverture au public :**  
 du lundi au vendredi  
 de 9H00 à 12H00  
 et 14H00 à 16H30

**Accueil téléphonique :**  
 du lundi au vendredi  
 de 9H00 à 12H00  
 et 14H00 à 17H00



**Service territorial de Noirmoutier**  
 7, Avenue de la Victoire  
 85330 Noirmoutier en l'Île  
 Tél. : 02 51 39 94 03

**Horaires d'ouverture au public :**  
 du lundi au vendredi  
 de 9H00 à 12H00  
 et 14H00 à 16H30



PLAN D'ACCES

**Service territorial de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**  
 Boulevard de l'Égalité  
 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie  
 Tél. : 02 51 55 10 58

**Horaires d'ouverture au public :**  
 Mardi et Jeudi  
 de 9H00 à 12H30  
 et 13H30 à 16H00



PLAN D'ACCES

**Aquaculture :** Terme générique qui désigne toutes les activités de production animale ou végétale en milieu aquatique. L'aquaculture se pratique en bord de mer, on parle dans ce cas de «cultures marines», dans des rivières ou des étangs. Elle concerne notamment les productions de poissons (pisciculture), de coquillages (conchyliculture), de crustacés (astaciculture et pénéculture) ou encore d'algues (algoculture).

**Armateur :** Personne physique ou morale qui assure l'armement d'un bâtiment, qu'elle en soit ou non propriétaire.

**Armement :** Action d'armer un navire ; c'est-à-dire de le doter de tout ce dont il a besoin pour fonctionner : équipage, vivres, carburant, matériel de bord ...

**Autorisation européenne de pêche (AEP) :** Autorisation de pêche professionnelle délivrée conformément aux règlements communautaires.

**Caseyeur :** Navire mettant en place des casiers pour pêcher des coquillages et des crustacés.

**CCI :** Chambre de commerce et d'industrie.

**Chalutage :** Cette action désigne le chalutier traînant son filet : le chalut. On distingue le chalutage pélagique lorsqu'il s'agit de pêcher des poissons bleus\* en haute mer, et chalutage de fond pour la pêche des poissons blancs dans les profondeurs.

**Conchyliculture :** Élevage de coquillages comestibles.

**COREPEM :** Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

**Cultures marines pêche (CMP) :** Genre de navigation concernant des navires de pêche titulaires d'un permis de mise en exploitation (PME) qui travaillent alternativement à la pêche et à l'aquaculture.

**DAM :** Direction des Affaires Maritimes du ministère chargé de la mer.

**DDTM/DML :** Direction départementale des territoires et de la mer / Délégation à la mer et au littoral.

**DIRM NAMO :** Direction interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest

**DPMA :** Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

**FEAMP :** Fonds européen pour les affaires maritimes et pour la pêche (2014-2020)

**Fileyeur :** Navire mettant à l'eau des filets maillants ou emmêlants.

**ISPS :** International Ship and Port Security : Le code ISPS (code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires) définit les mesures de sûreté applicables dans les enceintes portuaires et sur les navires.

**Ligneur :** Navire spécialisé dans la pêche à la ligne d'espèces telles que le bar ou le thon.

**Mareyage :** Activité du mareyeur qui est le premier acheteur des produits de la pêche en vue de leur commercialisation pour la consommation humaine.

**Mytiliculture :** Élevage des moules.

**Navigation côtière :** Navigation proche de la côte (rades, zones abritées...) qui doit être visible pour les marins à bord.

**Navire à utilisation commerciale (NUC) :** Navire de plaisance à l'origine, mais qui pratique une activité commerciale de transport de personnes.

**Ostréiculture :** Élevage des huîtres.

**Palangre/Palangrier :** La palangre est une longue ligne, qui peut mesurer plusieurs kilomètres, à laquelle pendent, sur toute la longueur, des cordages garnis d'hameçons (avançons). Le palangrier est un navire ligneur qui peut mettre à l'eau des milliers d'hameçons.

**Pêche au large :** Pêche pratiquée par des navires dont la durée des sorties en mer est supérieure à 96 heures. Il s'agit de navires hauturiers de 16 à 25 mètres.

**Pêche côtière :** Pêche des navires dont la durée des sorties est supérieure à 24 heures mais inférieure ou égale à 96 heures.

**Petite pêche :** Pêche pratiquée par des navires ne s'absentant du port que pour une durée inférieure ou égale à 24 heures.

**Pilotage maritime :** Assistance donnée au capitaine par un personnel (les pilotes) commissionné par l'État pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports, rades et eaux maritimes des fleuves et canaux. Chaque pilote est rattaché à un port précis.

**Poisson bleu :** Poisson pélagique « de haute mer » tel que le thon, le maquereau, la sardine, l'anchois. Il s'oppose au poisson blanc ou benthique qui vit au fond des mers.

**Remorquage :** Traction d'un navire ou autre bâtiment de mer (le remorqué) par un autre navire (le remorqueur). On distingue le remorquage portuaire où les opérations sont effectuées sous la direction du navire remorqué et le remorquage de haute mer, sous la direction du navire remorqueur. Le remorquage peut être national, international ou côtier.

**Rôle d'équipage :** Titre de navigation délivré par l'administration maritime, dont doit être pourvu tout navire pratiquant une navigation maritime et dont l'équipage comprend des marins professionnels affiliés à l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM). Il arrête la liste d'équipage, constate de façon authentique et sous peine de nullité les conditions de son engagement, justifie des services de navigation accomplis par chacun, investit le capitaine des pouvoirs conférés par les lois et le règlement. Il peut concerner collectivement différents navires d'un même armateur. **A compter du 1er janvier 2018 le rôle d'équipage est remplacé par le permis d'armement.**

**Senne :** Filet rectangulaire utilisé en surface pour encercler des bancs de poissons.

**SNSM :** Société nationale de sauvetage en mer.

**ZMEL :** Zone de mouillages et d'équipements légers



PRÉFET  
DE LA VENDÉE

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée  
Délégation à la Mer et au Littoral de Vendée  
Service Économie Maritime et Gens de Mer  
1 quai Dingler - CS 20366  
85109 LES SABLES D'OLONNE Cedex  
Tél. : 02.51.20.42.10 - Fax : 02.51.20.42.11**

**Remerciements à tous les services (tant internes qu'externes)  
pour leur coopération dans la préparation de ce document.**

Rédacteurs : Services de la DDTM - Délégation à la Mer et au Littoral  
Réalisation du document : Unité Coordination et Communication DDTM85  
Photos : [www.pixabay.com](http://www.pixabay.com) / DDTM 85 - Tous droits réservés

**Septembre 2019**

